

LES PROCHAINES



Signataire aux:



CINQUANTE ANNÉES

D'un passé brillant à un avenir assuré.

Le Régime des CAAT est un régime moderne à prestations déterminées qui sait évoluer intelligemment.



1967

Année de la constitution du Régime des CAAT

Le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, enregistré auprès de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario, procure des prestations de retraite aux employés des 20 collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.



1996

Introduction de la rente de survivant en cas de décès pendant la retraite

Rente de survivant maintenant offerte aux participants qui se marient pendant la retraite, caractéristique attentionnée peu commune pour les régimes de retraite.



1969-95

D'autres collèges adhèrent au Régime

Au fur et à mesure qu'ils sont mis sur pied par la province, quatre autres collèges s'inscriront au Régime, et ce jusqu'en 1995, année de la création du Collège Boréal.



1997

Lancement du premier site Web du Régime

Le programme de communication et d'éducation du Régime fait le saut dans l'espace en ligne.



1988

Retraite anticipée à l'âge de 55 ans

Les participants peuvent prendre leur retraite dès l'âge de 55 ans. Dans la décennie qui a suivi, des options de retraite anticipée avec rente sans réduction sont offertes : à l'âge de 60 ans avec 20 années de service (1991); et lorsque la somme de l'âge et des années de service totalise 85 (1998).



1999

Adhésion du premier employeur autre qu'un collège

Le Service d'admission des collèges de l'Ontario adhère au Régime. Au cours des six années suivantes, 10 autres employeurs qui ne sont pas des collèges marcheront dans ses pas.



1995

Le Régime devient un organisme conjoint sous gouvernance paritaire

Les participants et les employeurs se partagent maintenant également la prise de décisions et les risques.



2006

Le Régime des CAAT investit pour la première fois sur le marché privé dans des fonds d'infrastructures

Aujourd'hui, les investissements privés du Régime comportent d'importantes sommes dans des fonds immobiliers (à partir de 2008) et dans le capital-investissement (2009).

Dans cette revue annuelle destinée à nos participants, nous avons des nouvelles rassurantes concernant le Régime des CAAT. Pour une septième année consécutive, le Régime affiche un surplus. Selon des projections à long terme, le Régime restera entièrement capitalisé.

Nous tenons nos promesses en matière de sécurité des prestations, de stabilité des cotisations et d'équité envers les participants. Au cours de la dernière année, nos professionnels ont géré le Régime de manière prudente et responsable, s'employant à atténuer les risques dans votre intérêt.



2006

Création de la Politique de financement

Les dirigeants du Régime ont formulé une politique qui les oriente dans leurs décisions sur l'utilisation des cotisations, des réserves et des prestations conditionnelles, afin d'assurer la viabilité à long terme du Régime. Cette politique, alliée à la détermination des dirigeants d'assurer la sécurité des prestations, s'est avérée un déterminant de la force du Régime.



2008

Élargissement des options de transférabilité

Les participants peuvent transférer leurs droits à pension en provenance de, ou vers n'importe quel régime agréé au Canada. En 2010, les conditions de dates rattachées au rachat de services ont été écartées, permettant ainsi aux participants d'avoir libre choix en la matière.



2011

Diversification accrue des placements en 2011

Aux fins de gestion du risque, le portefeuille de placements du Régime est élargi pour y inclure d'autres types d'actifs, dont le niveau de risque permet au Régime d'honorer ses engagements à un coût approprié.



2013

Admissibilité immédiate des employés à temps partiel

Les employés autres que réguliers à temps plein ont la possibilité d'adhérer au Régime dès leur entrée en fonction.



2013/14

Lancement d'un nouveau système d'administration des pensions

Le remplacement des systèmes d'administration des prestations s'est traduit par une plus grande efficacité, moins de risque et une meilleure communication de l'information.

Signataire aux:



2015

Le Régime devient signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Parrainés par l'ONU, les PRI sont la référence mondiale en matière d'investissement responsable. Les quelque 1 700 signataires ont décidé d'intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs décisions d'investissement et d'actionariat.



2016

Le MRO adhère

Première fusion, en Ontario, d'un régime à prestations déterminées (PD) à employeur unique et d'un régime de retraite conjoint.



2016

Le Régime remporte un prix international pour son innovation

Lors de la remise de prix Innovation qui a eu lieu à l'occasion du World Pension Summit, le Régime des CAAT a reçu un prix finaliste, arrivant au deuxième rang dans la catégorie Réforme des retraites, en raison de la réussite de son projet de fusion avec le régime de retraite du MRO.

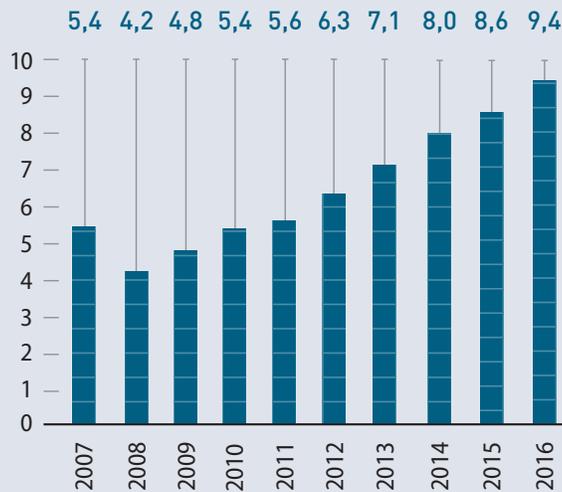
Rendement



Actif net de
9,4 MILLIARDS \$
pour sécuriser les pensions



31 000 TRANSACTIONS
NORMES DE SERVICE
RESPECTÉES POUR
la conformité
le service de qualité
l'efficacité



AUGMENTATION DE L'ACTIF NET
(en milliards de \$, à la fin de chaque année)



700 MILLIONS \$
en revenu
de placement

8,0 %

rendement net
en 2016

Savoir-faire

98 %
ONT CONFIANCE

Parmi les participants actifs et retraités sondés, 98 % sont d'accord ou fortement d'accord que les gestionnaires du Régime ont l'expertise pour gérer de manière efficace et prudente.

CAPITALISÉ À
113,3 %

sur une base
de continuité

1,6
MILLIARD \$

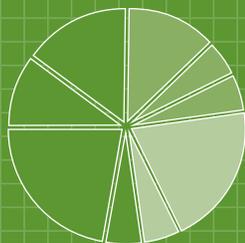
en réserves protège contre
les « chocs » démographiques,
des marchés financiers et
des taux d'intérêt

PARTAGE
50/50

Gouvernance paritaire par les
participants et les employeurs
assure le partage des coûts,
des risques et des décisions

20:1

Parmi les participants sondés,
près de 95 % estiment que
le Régime constitue un moyen
viable à long terme de
procurer des rentes sûres



LA COMPOSITION
BIEN DIVERSIFIÉE
DE L'ACTIF

est évoluée et adaptée
aux risques en fonction des
objectifs du Régime



90 EXPERTS

90 employés hautement qualifiés
se concentrent sur :

- La conformité à la réglementation
- La santé de la capitalisation
- Une gestion rigoureuse des risques et la promotion des pensions
- Des placements réfléchis
- Les communications transparentes et l'éducation efficace des participants
- La gestion efficace

LA POLITIQUE DE
FINANCEMENT GUIDE
LES DÉCISIONS
À LONG TERME

Une utilisation équilibrée des
réserves, des cotisations de
stabilisation, et des prestations
conditionnelles assure la
sécurité des rentes viagères

Confiance

91 % voient la valeur

91 % des participants actifs sondés croient que la valeur des prestations qu'ils recevront en échange de leurs cotisations est soit excellente, bonne ou raisonnablement bonne

44 700
PARTICIPANTS



Actifs
28 400



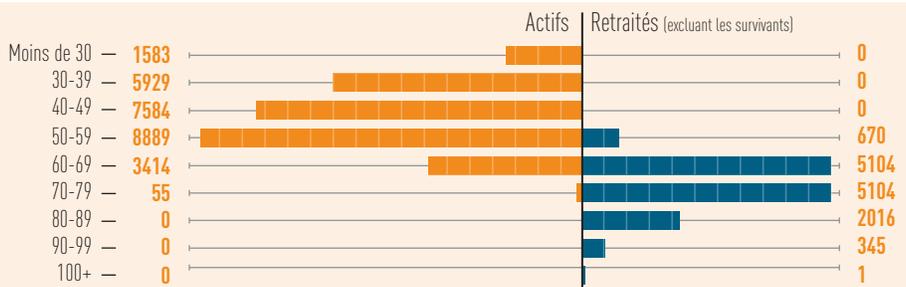
Retraités
14 900

1 400 participants ont laissé leur pension dans le Régime après avoir quitté leur emploi afin de la toucher à l'âge de la retraite

2 874

Augmentation nette de la participation en 2016

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE Le Régime poursuit sa croissance et affiche un bon ratio actifs/retraités



62,6

L'ÂGE MOYEN
au départ à la retraite en 2016

22,6

MOYENNE D'ANNÉES DE SERVICE

Pour les participants qui ont quitté leur emploi pour prendre leur retraite en 2016



38
EMPLOYEURS

24 collègues
14 employeurs associés

LES PARTICIPANTS OCCUPENT UN LARGE ÉVENTAIL DE POSTES

	Temps plein	Temps partiel	Total
Académique	28 %	20 %	48 %
Soutien	30 %	7 %	37 %
Administration	14 %	1 %	15 %
Total	72 %	28 %	100 %

L'adhésion est immédiate pour les employés à temps plein tandis que les employés à temps partiel peuvent adhérer en tout temps durant leur carrière. 362 participants versent des cotisations chez plus d'un employeur.

Prévoyance

98 %

de probabilité d'être toujours entièrement financé dans 20 ans

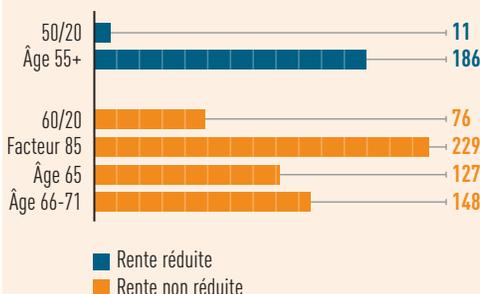
Selon la modélisation de l'actif et du passif qui mesure les risques financiers et démographiques clés, et évalue la santé à long terme du Régime

HYPOTHÈSES RÉALISTES DE CAPITALISATION

Essentielles pour sécuriser les pensions
Espérance de vie moyenne de 89 ans
Taux d'actualisation de 5,60 %

OPTIONS DE RETRAITE FLEXIBLES

EN 2016, 1 140 PARTICIPANTS ONT PRIS LEUR RETRAITE SELON LES OPTIONS SUIVANTES.



50/20 : Âge d'au moins 50 ans avec au moins 20 années de service pour une rente réduite.

55+ : Âge d'au moins 55 ans avec rente réduite. (207 autres participants ont commencé à toucher leur rente différée.)

60/20 : Âge d'au moins 60 ans avec au moins 20 années de service.

85 facteur : La somme de l'âge et du nombre d'années de service est au moins égale à 85.

Âge de 65 ans : Âge de retraite normale des participants du Régime. (144 autres participants ont commencé à toucher leur rente différée.)

De 66 à 71 ans : Si toujours actif, la rente continue de s'accroître. Selon la loi fiscale, le versement de la rente doit commencer avant la fin de l'année du 71^e anniversaire du participant.



Être avant-gardistes, c'est ancré dans notre histoire

Par chance et par bonne conception, le Régime des CAAT n'a jamais hésité à être avant-gardiste.

Par chance, les créateurs du système collégial de l'Ontario ont fait preuve de prévoyance en mettant sur pied un régime de retraite sectoriel, afin d'attirer et de maintenir en poste les talents nécessaires à l'expansion et à la réussite des collègues.

C'est vers le milieu des années 1990 que le Régime des CAAT a décidé de se transformer en un régime conjoint, aux termes duquel les participants et les employeurs se partagent en parts égales les coûts, les risques et les responsabilités.

Cette structure demeure un modèle de gouvernance responsable et efficace car elle permet à ceux qui partagent les coûts et les risques d'avoir voix au chapitre.

FONDEMENTS DE LA RÉUSSITE

Nous sommes fiers des réalisations du Régime des CAAT depuis sa création il y a 50 ans et des traditions qu'il a instaurées. Nous croyons que la réussite du Régime s'explique par sa structure de gouvernance paritaire et par sa volonté commune d'assurer la sécurité des prestations au moyen de taux de cotisation stables et adéquats, ainsi que de traiter équitablement les participants provenant de divers groupes et générations.

La Politique de financement est la pierre angulaire d'un régime de retraite à prestations déterminées moderne. Elle établit un cadre solide de prise de décisions pour les dirigeants du Régime des CAAT pour l'exercice de leur devoir fiduciaire et d'évaluation des incertitudes qui planent à

l'horizon. Axées sur la collaboration et la franchise, nos discussions sont orientées par des politiques réfléchies, une expertise en matière de pension et une analyse exhaustive. De cette façon, nous pouvons maintenir le Régime des CAAT dans la voie de la stabilité et de la réussite à long terme.

FAITS SAILLANTS DE 2016

Nous avons complété la fusion avec le régime du MRO, un événement qui a mérité au Régime des CAAT un prix finaliste Innovation remis à l'occasion du World Pension Summit 2016, à La Haye, aux Pays-Bas.

Autre événement marquant de 2016 : la décision du Régime des CAAT d'envisager d'autres fusions mutuellement avantageuses avec des régimes de retraite à employeur unique qui ne sont pas du secteur de l'enseignement postsecondaire. Il s'agit entre autres de régimes à cotisations déterminées, et des employeurs du secteur privé avec lesquels le Régime a une grande affinité.

Cette approche axée sur l'accueil de nouveaux employeurs et participants repose, encore une fois, sur notre avant-gardisme. Une évaluation actuarielle indépendante a démontré que la fusion d'un régime de retraite d'un employeur unique qui partage les objectifs du Régime des CAAT constitue une solution gagnante pour tous : l'employeur qui n'aurait plus à gérer les risques liés à son régime de retraite; ses employés qui pourraient acquérir de précieux droits à pension dans un régime durable à prestations déterminées et le Régime des CAAT, qui grâce à la croissance du nombre de participants, améliorerait sa probabilité à long terme de demeurer pleinement capitalisé et s'approcherait de son objectif de réduire les taux de cotisation des employeurs et des participants.



98 % des participants actifs et retraités sondés se sont dits très satisfaits ou satisfaits de la qualité de la représentation de leurs intérêts par la structure de gouvernance paritaire du Régime.

FORTE INDÉPENDANCE

En sa qualité de régime conjoint, le Conseil des fiduciaires est chargé en dernière analyse de superviser l'administration des pensions et l'investissement des actifs du Régime des CAAT et il agit dans l'intérêt de celui-ci et de ses participants. Le Conseil travaille en étroite collaboration avec le Comité de parrainage qui détermine la meilleure façon de concilier l'utilisation des taux de cotisation, les réserves de capitalisation et la structure des prestations afin que le Régime reste avantageux, stable et durable à long terme.

La structure de gouvernance représentative du Régime a fait ses preuves au fil du temps et s'avère un modèle de collaboration, de respect mutuel et de communauté de vues. Les fiduciaires initiaux et actuels, de même que les membres du Comité de parrainage, ont contribué à la santé et à la réussite du Régime des CAAT, grâce à l'évaluation des défis et la prise de mesures pertinentes au moment opportun.

Depuis notre dernier rapport annuel, nous avons accueilli Karen McRae à titre de fiduciaire.

Peggy McCallum et Jeff Zabudsky, ont mis fin à leur participation au Comité de parrainage, où ils siégeaient depuis de nombreuses années. Au nom des dirigeants du Régime des CAAT, c'est avec un sentiment de gratitude que nous souhaitons beaucoup de succès à Peggy et à Jeff dans leurs nouveaux projets.

Au début de 2017, Ross Gascho, associé chez Fasken Martineau, qui oeuvre dans le domaine des pensions et des avantages sociaux, et Anne Sado, présidente du Collège George Brown, ont été nommés au Comité de parrainage.

De concert avec nos collègues dirigeants du Régime, nous souhaitons remercier sincèrement les employés du Régime des CAAT de leur savoir-faire, de leur diligence et de leur sérieux dans l'accomplissement de leur excellent travail et des bons services qu'ils rendent aux participants et aux employeurs, comme on l'attend d'eux.

Avec l'équipe de direction, si bien dirigée par Derek Dobson, et notre Conseil, composé de personnes émérites et chevronnées, toute l'équipe est fermement résolue à travailler avec l'ensemble des parties prenantes à la même mission, qui est d'assurer la solidité et la viabilité financières du Régime des CAAT pour les bénéficiaires d'aujourd'hui et de demain.

Donald Wright,
Président

Beverley Townsend,
Vice-présidente

Des champions pour des régimes PD modernes

Un bon nombre de participants et d'employeurs membres du Régime reconnaissent la forte valeur que leur procure le Régime de retraite et ils s'en font les champions. Notre sondage annuel confirme que les participants estiment que les cotisations qu'ils versent représentent une grande valeur. Comme cela constitue un objectif essentiel du Régime, nous travaillons avec diligence pour aider un plus grand nombre de parties prenantes à comprendre la réelle valeur que représente le Régime.



Notre objectif de sensibilisation des principales parties prenantes à l'égard du Régime et de ses avantages est en soi une activité gratifiante, et c'est la voie à suivre. En outre, accroître le nombre de champions nous procure une vigoureuse voix collective pour militer en faveur de politiques et de normes qui pourraient toucher le Régime.

Pour recruter des champions, nous utilisons de façon judicieuse nos interactions quotidiennes avec les parties prenantes.

L'un des meilleurs moyens d'y parvenir est de demander à notre personnel de réaliser sur place des exposés. Pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2017, nous avons un objectif ambitieux : communiquer avec 5 000 participants actifs dans le cadre de nos populaires séances d'information ou vidéos en ligne. Ces activités sont gratuites pour les participants et les employeurs et les commentaires reçus des participants démontrent que ces séances ont des répercussions majeures et positives.

Nous cherchons également à communiquer avec les conseils de direction des collèges, en leur offrant de faire un exposé lors d'une de leurs réunions ordinaires, car nous savons que plus les parties prenantes connaissent le Régime des CAAT, plus ils apprécient et appuient celui-ci.

Accroître de façon appréciable le nombre de champions du Régime ne repose pas sur la méthode ou la fréquence de communication du message. Cela se fait plutôt par la démonstration de la vigueur du Régime, de la sécurité de ses prestations de valeur, de la stabilité des taux de cotisation, de la force de sa structure de gouvernance efficace et du dévouement de ses spécialistes attentionnés qui réalisent invariablement depuis de nombreuses années de bons résultats.

NOTRE MESSAGE EST CLAIR ET VIGOUREUX

Pour les participants, le Régime des CAAT s'avère une façon efficace et sans souci de se créer un revenu à la retraite prévisible, sans avoir à devenir un expert en investissement, à comprendre les risques liés à la longévité et les répercussions de l'inflation sur le pouvoir d'achat, ou à déterminer le meilleur moment pour partir à la retraite en se fiant essentiellement aux cycles des marchés de l'investissement. Pour les employeurs, le Régime constitue une excellente occasion d'offrir un régime de retraite attrayant à un coût et à un niveau de risques inférieurs à ceux des régimes de retraite à employeur unique traditionnels.

Selon son évaluation faite au 1^{er} janvier 2017, le Régime est

capitalisé à hauteur de 113,3 % selon l'approche de continuité. Les dirigeants du Régime ont pris la prudente décision de continuer à créer des réserves afin de mettre l'accent sur les objectifs clés, c'est-à-dire la sécurité des prestations de retraite, la stabilité des cotisations et l'équité entre les groupes et générations de participants. À la lumière de la croissance de la réserve de capitalisation à 1,6 milliard de dollars en 2016, les dirigeants mènent le Régime plus près d'une réduction des taux de cotisation des participants et des employeurs.

La constitution à dessein de réserves adéquates a pour but d'éviter le relèvement des taux de cotisation et ainsi d'assurer le versement des rentes promises, y compris verser une protection conditionnelle contre l'inflation aux participants retraités. Les taux de cotisation du Régime sont fixés à un niveau permettant d'assurer à long terme le versement des prestations et d'établir une réserve de financement, conformément à la Politique de financement.

L'équipe responsable des placements du Régime prouve année après année sa capacité d'enregistrer de solides rendements. Le taux de rendement de 8 % obtenu cette année, après déduction des frais de gestion, a fait passer à 10,5 % le taux de rendement net annuel moyen sur cinq ans, qui est nettement supérieur à l'objectif à long terme de 5,6 % nécessaire pour assurer la viabilité du Régime à long terme.

Cette année encore, nous avons apporté d'importantes

améliorations à la qualité, à la rapidité et à l'efficacité des services que nous offrons aux participants et aux employeurs. L'engagement de nos employeurs de nous fournir rapidement des données exactes a été déterminant dans l'accroissement de la rapidité de nos services.

RÉFLEXION PROSPECTIVE

Un régime de retraite PD moderne, comme l'est le Régime des CAAT, s'avère un régime avant-gardiste et un modèle à suivre pour l'avenir.

Nous voulons faire croître le nombre de participants – et nous sommes prêts à le faire – lorsque cela est avantageux. Cette croissance se fera notamment avec des régimes de retraite PD à employeur unique, des régimes CD et des milieux de travail sans régime de retraite, y compris ceux des secteurs privés et sans but lucratif.

Nous nous porterons à la défense des régimes de retraite d'employeur efficaces, efficaces et surs en Ontario et ailleurs. Se doter de champions des régimes PD modernes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Régime, sera avantageux à bien des égards.

Alors que nous célébrons le 50^e anniversaire de notre régime de retraite, nous pensons déjà à demain, afin de bâtir un avenir encore plus sûr.



Derek W. Dobson,
Le chef de la direction
et gestionnaire du Régime

« Pour les participants, le Régime des CAAT s'avère une façon efficace et sans souci de se créer un revenu à la retraite prévisible, sans avoir à devenir un expert en investissement... »

Commentaire de la direction

La présente section constitue une analyse des activités et de la situation financière du Régime de retraite des CAAT et doit être lue conjointement avec les états financiers et les notes complémentaires pour l'année se terminant le 31 décembre 2016.

À titre de régime à prestations déterminées, le Régime de retraite des CAAT fournit des prestations sûres à ses 44 700 participants qui travaillent ou ont travaillé pour l'un des 24 collèges communautaires de l'Ontario ou l'un des 14 employeurs associés. Ces prestations sont financées par anticipation au moyen des cotisations versées par les employeurs et les participants et, dans une plus grande mesure, grâce aux revenus de placement prudent réalisés au fil du temps sur ces cotisations.

Le Régime accomplit son mandat en déterminant et en administrant les rentes viagères, en fixant les taux de cotisation et en investissant les cotisations reçues de manière à garantir le versement de prestations sûres aujourd'hui et dans le futur.

Puisqu'il s'agit d'un régime conjoint, les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions par l'entremise de leurs représentants siégeant aux deux organes décisionnels du Régime, à savoir le Conseil des fiduciaires et le Comité de parrainage. Les dirigeants sont nommés

par les trois promoteurs du Régime : le Conseil des employeurs des collèges, au nom des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO) et le Syndicat des employés et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

En 2016, le Régime s'est employé à consolider encore davantage sa situation financière, affichant en fin d'année un taux de capitalisation de 113,3 % selon l'approche de continuité, comme l'indique le rapport d'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2017. Le rapport a été déposé auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada qui sont les organismes de réglementation des régimes de retraite. À titre de protection contre le risque de chocs économiques ou démographiques, les réserves ont été augmentées, passant de 1 179 millions de dollars l'an dernier à 1 601 millions de dollars cette année. À la fin de 2016, la valeur marchande de l'actif atteignait 9,4 milliards de dollars, alors qu'elle était de 8,6 milliards de dollars à la fin de 2015.

MISSION ET PRIORITÉ

La mission du Régime est d'accroître la sécurité financière des participants à la retraite grâce à des prestations satisfaisantes et sûres au moyen de taux de cotisation stables et appropriés.

L'objectif premier du Régime consiste à assurer la sécurité des prestations, y compris le paiement d'une protection contre l'inflation (service postérieur à 2007) conditionnelle à la capacité financière du Régime.

Le Régime maintient des taux de cotisation stables qui sont adéquats en regard des droits à retraite acquis afin d'assurer la valeur du Régime aux yeux des participants et des employeurs et de tenir compte de la volonté d'établir l'équité entre les groupes professionnels et les générations.

Les participants comptent sur le Régime pour qu'il leur verse leur rente tout au long des trois décennies, en moyenne, que durera leur retraite. Le Régime s'acquitte de cette obligation de confiance à l'aide de son expertise en gestion des risques liés au versement de rentes viagères, de ses contrôles sur les coûts à long terme, de la prestation de renseignements et de services opportuns et de la transparence de ses communications.

Le Régime consacre également des efforts à défendre ses intérêts et ceux des participants auprès des représentants du gouvernement et du secteur, et à créer des alliances dans le but d'accroître la valeur et l'efficacité des régimes de retraite à prestations déterminées. En outre, les dirigeants du Régime saisissent

toutes les occasions pour faire des exposés et rédiger des articles afin de transmettre ces mêmes messages auprès d'une large gamme de parties prenantes.

PRIORITÉ DU RÉGIME

La **sécurité des prestations** grâce à des taux de cotisation stables et adéquats en regard aux droits à retraite acquis et à la valeur future des prestations promises.

La **valeur** des cotisations versées par les participants et les employeurs, ce qui comprend l'équité entre tous les participants, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent ou leur âge.

La **confiance** grâce à l'expertise en gestion des risques, les contrôles sur les coûts à long terme, la prestation de renseignements et de services opportuns et la transparence des activités.

Prestations et administration

Les spécialistes du Régime en matière d'actuariat, de politique et d'administration veillent à la bonne administration des prestations conformément à la réglementation en vigueur et à l'exécution efficace et rapide de services de qualité supérieure. En fournissant toute une gamme de programmes d'information, d'outils et de services, les dirigeants du Régime aident les employeurs à assumer leurs propres responsabilités en matière de gestion des pensions.

CAPITALISATION DU RÉGIME

La sécurité des prestations repose sur le maintien d'une capitalisation satisfaisante du Régime. Selon l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2017, le Régime est capitalisé à hauteur de 113,3 % selon l'approche de continuité, ce qui représente une hausse par rapport à l'évaluation précédente au 1^{er} janvier 2016, qui faisait état d'un taux de capitalisation de 110,4 %. En 2016, le rendement des placements et les cotisations temporaires de stabilité lui ont permis de solidifier davantage sa réserve de capitalisation à 1 601 millions de dollars, alors que le dernier rapport d'évaluation remis aux autorités indiquait une réserve de 1 179 millions de dollars. Cette réserve constitue un important moyen d'assurer la

Le Régime évalue sa réussite en fonction des principaux critères suivants :

- la sécurité des rentes promises
- offrir une protection conditionnelle contre l'inflation (pour les services acquis après 2007)
- maintenir des taux de cotisation stables qui sont adéquats en regard des droits à retraite acquis.

stabilité des taux de cotisations du Régime et la sécurité à long terme des prestations en permettant d'absorber l'impact d'une baisse imprévue des taux d'intérêt ou des marchés boursiers, ou encore d'une croissance plus grande que prévu des obligations financières en raison des changements démographiques.

Aux fins de l'évaluation actuarielle, une méthode de lissage est utilisée pour étaler et amortir sur une période de cinq ans les gains et les pertes d'investissement annuels. Le lissage de l'actif est couramment utilisé dans le cadre des évaluations de régimes de retraite et il s'harmonise mieux aux objectifs majeurs de stabilité du financement et des cotisations. Cet ajustement par lissage crée un coussin de réserve pour les évaluations futures de 457 millions de dollars au 1^{er} janvier 2017. Ce coussin financier s'ajoute à la réserve de capitalisation de 1 601 millions de dollars.

Toujours selon cette évaluation, la protection conditionnelle contre l'inflation pour le service acquis après 2007 sera accordée aux participants retraités au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2020 et les taux de cotisation demeureront à leur niveau actuel jusqu'à la fin 2021.



Angela Goodchild,
Vice-présidente
Prestations des services et
Andrew Mathenge,
Directeur, Technologie de
l'information

SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

Résultats concernant la capitalisation selon l'approche de continuité (sur une base cumulative modifiée)	1 ^{er} janvier 2017 Évaluation déposée
VALEUR DES ACTIFS :	(en millions de dollars)
Valeur marchande des actifs nets	9 364
Lissage des résultats	(457)
Valeur actuelle des cotisations futures	
Cotisations de base	3 398
Cotisations supplémentaires	1 318
Valeur actuarielle totale des actifs	13 622
Passifs relatifs aux prestations acquises	8 848
Valeur actuelle des prestations futures des participants actifs	3 140
Provision pour les indexations liées au service accumulé après 2007 offertes jusqu'en 2020	34
Provisions actuarielles totales	12 022
Réserve de capitalisation	1 601

Les montants ci-dessus ont été arrondis.

Le Régime garantit la sécurité des prestations par :

- l'emploi d'hypothèses réalistes et prudentes au sujet de la longévité future, du rendement à long terme des placements, des taux d'intérêt, du profil démographique des participants et de l'inflation;
- la tenue d'analyses constantes et détaillées sur les données du Régime, la situation économique, la réforme de l'enseignement postsecondaire et les données démographiques afin de prévoir et de gérer les changements;
- l'établissement de taux de cotisation de base appropriés aux prestations acquises et de taux de cotisation de stabilité adaptés au niveau de sécurité recherché pour les prestations;
- la réalisation d'investissements des cotisations dans une gamme variée d'instruments financiers appropriés pour le passif du Régime;
- l'évaluation des possibilités de croissance qui bonifient l'efficacité du Régime;
- le maintien d'une réserve de capitalisation suffisante pour amortir les chocs économiques et démographiques imprévus.

« La dernière décennie a été difficile pour les régimes de retraite à prestations déterminées, et certains ont mieux réussi que d'autres. Grâce aux prestations de retraite pleinement capitalisées, au partage paritaire de tous les coûts et risques entre les employeurs et employés, ainsi qu'à l'indexation après la retraite qui est conditionnelle au niveau de capitalisation, le Régime de retraite des CAAT se démarque parmi les régimes de retraite du secteur public et constitue un modèle de bonne gouvernance. »

Frederick Vettese
Actuaire en chef,
Morneau Shepell

Hypothèses réalistes

Au moins une fois par année, les hypothèses économiques et démographiques, qui constituent les assises des prévisions de financement, sont passées en revue afin de s'assurer de leur réalisme et de leur adéquation par rapport à la tolérance au risque du Régime.

Le taux d'actualisation représente une estimation à long terme du rendement futur du portefeuille de placements du Régime, un facteur majeur de son état de financement. Aux fins de l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2017, le taux d'actualisation a été réduit de 5,7 % à 5,6 % pour tenir compte des tendances anticipées du rendement des marchés mondiaux.

L'évaluation suppose toujours que les participants qui prennent leur retraite maintenant vivront en moyenne jusqu'à 89 ans et toucheront leur rente jusqu'à cet âge. L'évaluation tient aussi compte de l'augmentation future de l'espérance de vie des prochaines générations de travailleurs puisqu'elle est fondée sur les

tables de mortalité révisées de l'Institut canadien des actuaires.

Les principales hypothèses qui sous-tendent l'évaluation sont décrites dans les états financiers à la page 54.

Mise à l'essai des prévisions au moyen de la modélisation de l'actif-passif

Une étude de modélisation de l'actif-passif est réalisée au moins tous les trois ans afin de tester les prévisions financières du Régime en fonction d'une variété de scénarios économiques et démographiques. La tenue régulière de ces études assure une planification prudente et l'évaluation des possibilités et des risques émergents.

L'étude menée en 2016 a ainsi entraîné des changements à la composition de l'actif, décrits à la page 24.

Politique de financement, la fondation de la sécurité des prestations

Depuis 2006, la Politique de financement oriente les décisions

prises par les dirigeants du Régime concernant les taux de cotisation, les prestations et les réserves. La Politique a comme objectif d'assurer la viabilité à long terme du Régime afin qu'il puisse verser les prestations promises, tout en lui permettant de faire face aux périodes d'instabilité. Elle prévoit trois moyens de contrôle de la capitalisation, soit les réserves, les cotisations et les prestations conditionnelles, et elle énonce des lignes directrices régissant le recours à ces moyens en fonction de la situation financière actuelle du Régime. Les réserves et les cotisations de stabilité appuient la ferme volonté de préserver la sécurité des prestations. Les cotisations temporaires de stabilité, qui représentent actuellement 3 % des gains ouvrant droit à pension, constituent la part excédentaire du montant de base nécessaire au financement du coût prévu de la rente qui sera versée aux participants la vie durant.

Combinées aux gains de placement supérieurs au taux d'actualisation utilisé à l'évaluation actuarielle, ces cotisations sont délibérément utilisées pour créer des réserves qui ont comme unique objectif d'assurer la sécurité des prestations et la stabilité des cotisations du Régime.

L'évaluation actuarielle déposée permet de déterminer le taux de capitalisation du Régime et d'identifier le niveau auquel il se situe, selon la Politique de financement. À l'heure actuelle, le niveau de capitalisation du Régime se situe à 4. À ce niveau, les dirigeants du Régime disposent de diverses options pour répartir l'excédent, soit constituer des réserves additionnelles, financer par anticipation la protection conditionnelle contre l'inflation et réduire les taux de cotisations.. L'ordre de priorité et le choix du moment de la répartition au niveau 4 ne sont pas prédéfinis; au dépôt de chaque évaluation actuarielle,

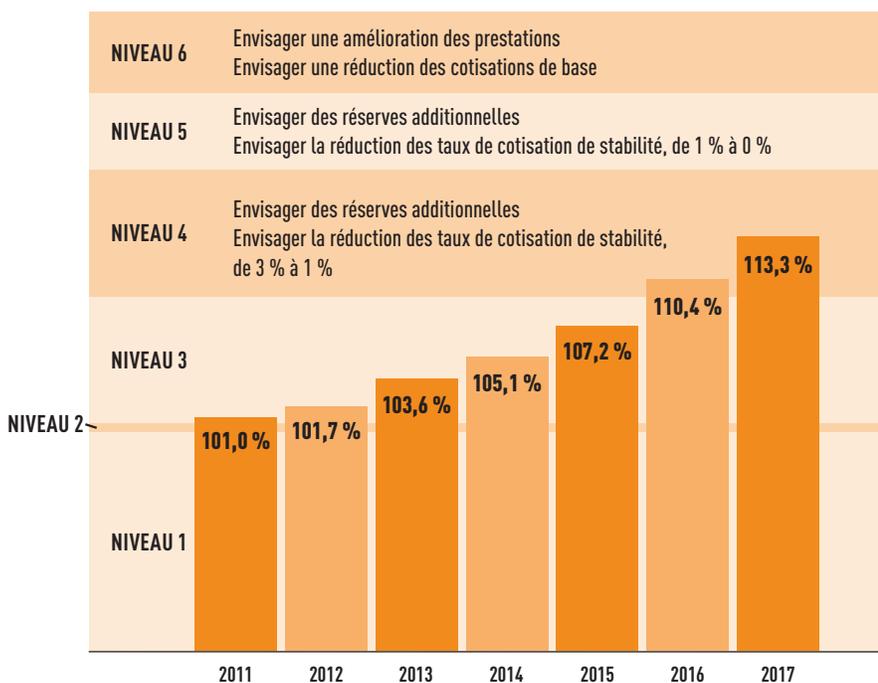
les dirigeants du Régime peuvent examiner les options qui leur sont offertes. Avec cette façon de faire, les décisions tiennent compte de l'évolution des besoins des parties prenantes ou des nouveaux risques qui pèsent sur le Régime de retraite.

Les réserves, un outil précieux des régimes à risques partagés

Les réserves sont l'un des principaux moyens pour assurer la sécurité des prestations et stabiliser les taux de cotisation.

Dans un régime conjoint comme le Régime des CAAT, les participants et les employeurs se partagent la prise en charge des risques. Si une combinaison d'évènements comme un déclin des marchés mondiaux, l'amélioration constante de la longévité et même la baisse des taux d'intérêt entraîne un déficit, les participants et les employeurs doivent le combler en augmentant les cotisations futures ou en réduisant les taux d'accumulation

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT ORIENTE LES DÉCISIONS



La Politique de financement définit six niveaux de santé financière et prévoit des directives pour chacun d'entre eux pour le recours aux réserves, aux cotisations de stabilité ou aux prestations conditionnelles. Le niveau 4 couvre un large éventail d'options, ce qui permet aux dirigeants du Régime de déterminer la meilleure façon d'utiliser les réserves. Les options qui s'offrent à eux consistent en une combinaison des éléments suivants : réduction des cotisations de stabilité, constitution de réserves additionnelles, et financement par anticipation de la protection conditionnelle contre l'inflation. Étant donné que la situation de capitalisation du Régime se maintient au niveau 4, selon l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2017, les dirigeants du Régime ont jugé plus prudent d'opter pour la constitution de réserves additionnelles afin de renforcer davantage la sécurité des prestations et la stabilité des cotisations.

Au 31 décembre.

Le sommaire de la Politique de financement se trouve à la page 36

futurs des droits à retraite. Les réserves réduisent donc la probabilité d'un déficit futur et atténuent le risque d'une hausse des cotisations.

Grâce à leur représentation paritaire aux instances de gouvernance du Régime des CAAT, les participants et les employeurs ont clairement fait connaître leur volonté de payer une protection conditionnelle contre l'inflation

et d'éviter des réductions des prestations et des hausses futures des cotisations.

Tout le monde gagne à ce que les taux de cotisation soient stables et prévisibles, car il est ainsi plus facile pour les employeurs d'établir leurs budgets. De plus, cela élimine les variations dans le salaire net des participants, tout en engageant le Régime sur une voie durable.

Pour satisfaire aux objectifs de sécurité des prestations et de stabilité des cotisations, les dirigeants du Régime ont décidé de consacrer aux réserves additionnelles l'excédent mentionné dans l'évaluation du 1^{er} janvier 2017.

CHANGEMENT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS DE 2016

(en millions de dollars)

Avoir net au 31 décembre 2015	8 592
Revenu de placement	700
Cotisations reçues	443
Transfert du régime du MRO	106
Prestations versées	(431)
Frais d'administration des retraites	(15)
Dépenses relatives à la gestion des placements	(7)
Changement net de l'actif disponible pour les prestations	796

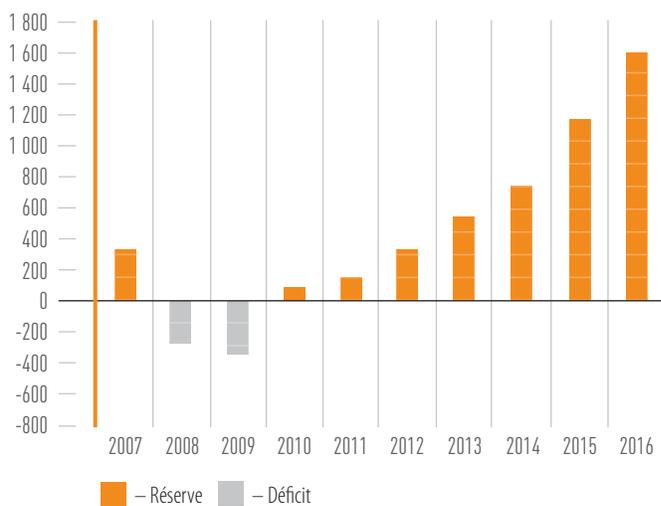
Actif net au 31 décembre 2016 9 388

« Le conseil de fiduciaires du Régime des CAAT fut le plus grand atout du Régime des CAAT pendant la période où il a acquis son autonomie. En effet, le conseil a géré de façon très compétente les défis financiers lors d'une difficile décennie. En donnant la priorité aux besoins du Régime et en équilibrant adroitement les intérêts des participants actifs et retraités et ceux des collègues, le conseil a placé très haut la barre pour les futurs conseils. »

Malcolm Hamilton
Senior Fellow, CD Howe Institute
Actuaire retraité / Ancien associé, Mercer

ÉVALUATION DE LA CAPITALISATION (au 31 décembre)

De 2007-2016 (en millions de dollars) selon l'approche de continuité



Ajustements à la capitalisation :

- Augmentation du taux de cotisation de 1 % en 2008, 2009 et 2010.
- Augmentation du taux de cotisation de 0,8 % en 2012 et de 0,4 % en 2013 et 2014 pour contrer l'accroissement des coûts de la longévité.

Alan Elliot,
Directeur, Gestion
des projets (à
gauche) et
Evan Howard,
Vice-président,
Gestion des pensions



CHANGEMENTS APPORTÉS AU RÉGIME

Achèvement de la fusion du régime de retraite du MRO

Amorcée à la fin 2015, la fusion réussie du régime de retraite du Musée royal de l'Ontario (MRO) dans le Régime des CAAT s'est terminée l'année suivante, avec l'adhésion des participants du MRO au Régime des CAAT le 1^{er} janvier 2016 pour leurs services futurs. La fusion fut exceptionnelle à bien des égards. C'est la première du genre en application du nouveau règlement de l'Ontario, qui autorise la fusion d'un régime à employeur unique du secteur parapublic à un régime conjoint interentreprises. Grâce à la fusion, les participants au régime de retraite du MRO y gagnent une sécurité accrue de leurs prestations, avec un coût et un risque moindres pour le MRO. Le Régime des CAAT en bénéficie également, car le nombre et la diversité de ses participants actifs s'accroissent.

Le personnel du Régime a œuvré avec diligence en 2016 pour obtenir l'approbation réglementaire de la fusion de la Commission des services financiers de l'Ontario, qui a été reçue en décembre. Le transfert d'actifs de 106 millions de dollars du régime de retraite du MRO au Régime des CAAT s'est fait en décembre 2016 et il permettra

de financer les prestations déjà constituées par les 640 participants actifs, retraités ou titulaires de droits différés du régime du MRO.

Prix international pour souligner l'innovation

La réalisation réussie et rapide de la fusion du régime du MRO est un témoignage éloquent de l'expertise du Régime des CAAT en administration des retraites, financement et communication. Cette excellence a été confirmée par un prix international reconnaissant l'innovation. Lors de la remise de prix Innovation qui a eu lieu à l'occasion du World Pension Summit 2016, à La Haye, aux Pays-Bas, le Régime des CAAT a reçu un prix finaliste, arrivant au

deuxième rang dans la catégorie Réforme des retraites, en raison de la réussite de son projet de fusion avec le régime du MRO.

Examen de l'équité du régime

Approuvés au début 2016 et présentés dans le rapport annuel de 2015, deux changements au Régime sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Dorénavant, les participants en congé d'invalidité de longue durée pourront accumuler des droits à retraite à l'instar des participants actifs. De plus, la possibilité pour les participants d'opter pour la valeur de rachat de leur rente est possible uniquement pendant les six mois suivant la fin de leur participation active au Régime.

« Le Régime des CAAT est un exemple à suivre en matière de communication avec les participants d'un régime. En plus d'un site Web, de bulletins d'information et de relevés personnels sur leur rente, les participants retraités peuvent écouter le président Derek Dobson leur parler franchement du Régime, expliquer les enjeux et répondre à leurs questions. Son style de communication très honnête est grandement apprécié. »

Linda Choptiany

Présidente, Ontario Colleges Retirees' Association

PRESTATION DE SERVICES AUX PARTICIPANTS

Respect des normes de service

Les normes du Régime visant la qualité et la rapidité des services ont été atteintes pour toutes les transactions effectuées en 2016. Le nombre de départs à la retraite, d'estimations de la rente et de cessations de participation s'est accru respectivement de 10 %, 22 % et 27 % depuis 2015. Ces résultats ont été rendus possibles en grande partie par les gains d'efficacité enregistrés par l'automatisation de la correspondance (qui s'inscrit dans les mesures d'amélioration continue apportées au système d'administration des pensions adopté en 2014).

Dans l'ensemble, le nombre total de demandes de renseignements des participants était sensiblement le même qu'à l'année précédente. Les demandes faites par courriel ont augmenté de 18 %, tandis que celles par téléphone ont reculé de 7 %.

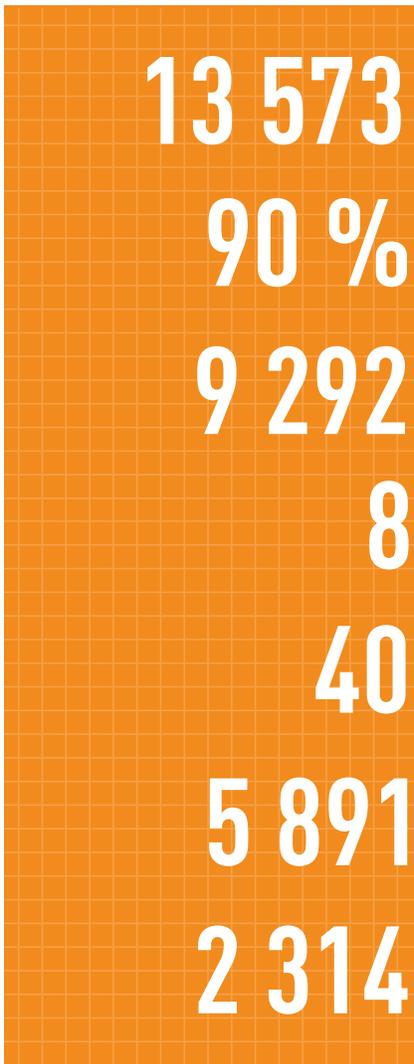
Envoi anticipé des relevés annuels, une nouvelle fois

À l'instar des résultats de 2015, les relevés annuels ont été envoyés aux participants actifs avant la date limite en 2016. Les premiers relevés ont ainsi été mis à la poste le 1^{er} avril, 98 % étaient envoyés en date du 31 mai et le reste bien avant l'échéance du 30 juin. Les employeurs ont largement contribué à cette réussite commune, en envoyant à temps les données exactes sur les participants.

Les participants retraités ont reçu leur relevé annuel en avril; l'envoi comprenait le formulaire annuel de Confirmation du paiement de la rente, comme cela a été fait l'année précédente. En 2016, le Régime a reçu plus tôt les formulaires remplis.

Information ciblée

Bien communiquer notre message est essentiel pour que



TRANSACTIONS
TRAITÉES POUR
LES PARTICIPANTS

OU PLUS DES TRANSACTIONS DE
CHAQUE TYPE ONT ÉTÉ TRAITÉES
DANS LES DÉLAIS ÉTABLIS

APPELS
ONT ÉTÉ
REPOUNDUS

SECONDES EN MOYENNE
POUR RÉPONDRE AUX
APPELS DE VIVE VOIX

PRÉSENTATIONS DONNÉES À
PLUS DE 1 300 PARTICIPANTS
DANS 16 ENDROITS

COURRIELS ET MESSAGES
VOCAUX DES PARTICIPANTS
ONT ÉTÉ RÉPONDUS

COURRIELS ET MESSAGES
VOCAUX DES EMPLOYEURS
ONT ÉTÉ RÉPONDUS

les participants comprennent la valeur de leur pension et pour leur démontrer que le Régime est bien géré et que leurs prestations sont sûres. Il importe également de fournir des services utiles et des renseignements faciles à comprendre sur les événements qui peuvent se produire lors de la carrière des participants et qui ont une incidence sur leur retraite. De même, nous fournissons de l'information sur les modifications apportées par une loi ou le Régime qui touchent les prestations.

Le programme de communication du Régime vise à répondre aux besoins des participants, des employeurs et des autres parties

prenantes, ainsi qu'à appuyer les initiatives stratégiques. Nous évaluons l'efficacité des messages et des méthodes de communication à l'aide de mesures comme des sondages et les données sur l'utilisation du site Web.

Les participants actifs et retraités reçoivent des mises à jour par le biais de leurs relevés annuels, de bulletins d'information et de courriels. D'autres communications ciblées sont envoyées à des publics particuliers, comme les groupes touchés par un changement aux prestations.

Toutes les communications générales envoyées aux

« Depuis déjà 50 ans, et en espérant que cela se poursuive, le Régime de retraite des CAAT met en pratique l'art du possible. Chaque jour, le Régime offre une valeur optimale à ses diverses parties prenantes et démontre au monde entier comment cela peut – et doit – être réalisé. Félicitations à Derek Dobson et à toute son équipe qui cherchent à procurer un avantage majeur à long terme aux participants du Régime et à donner à tous les autres un modèle d'excellence à suivre en matière de régime à prestations déterminées. Vous prouvez qu'en combinant l'art et la science (actuariat), le possible devrait être la solution préférable. »

Blair Richards

Chef de la direction, Halifax Port ILA/HEA Pension Plan

participants actifs et retraités sont envoyées simultanément en français et en anglais, et la correspondance particulière avec les participants se fait dans la langue officielle de leur choix.

Les séances d'information, un moyen de communiquer avec davantage de participants

Comme l'attestent année après année nos sondages d'opinion, plus les participants sont informés des avantages que leur procure leur Régime de retraite, plus ils y attachent de l'importance. En outre, les participants qui assistent à une séance d'information du Régime, ou à plusieurs, pour en savoir davantage sur leur pension affirment accorder une plus grande valeur à leur pension que ceux qui n'ont pas participé à une telle séance.

En 2016, le personnel du Régime a donné 40 séances d'information auxquelles 1 303 participants ont assisté, à 16 endroits dans la province.

Afin d'accroître la valeur de ses prestations et les connaissances à leur sujet, le Régime a lancé à l'automne 2016 une initiative visant à communiquer d'ici la fin de 2017 avec 5 000 participants actifs par

le biais de séances d'information en milieu de travail et en région, de webinaires et de vidéos. Afin d'atteindre cet objectif, à la fin de 2016, le Régime a confié à une personne les fonctions d'animateur principal et de coordonnateur de l'organisation, de la promotion et de l'évaluation des séances d'information.

Réussite du projet pilote de séances d'information en région

L'essai d'une séance d'information en région s'est avéré un franc succès, puisque plus de 200 participants et membres de leur famille ont assisté à une séance sur la planification de la retraite donnée un samedi de décembre au Collège Centennial. Nous prévoyons organiser d'autres séances d'information de ce genre en 2017.

Des séances d'information pour répondre aux questions des participants

Aux fins de l'amélioration continue de notre communication, la séance d'information de base, intitulée *Planification de la retraite* a été divisée en bref modules qui répondent aux questions les plus fréquentes des participants sur leur pension. Les modules peuvent également être utilisés comme vidéos que peuvent regarder les participants au

moment qui leur convient. Enfin, la séance d'information peut être personnalisée en fonction des besoins particuliers d'un groupe, comme les nouveaux participants, les travailleurs à temps partiel ou les personnes qui envisagent de racheter des services antérieurs.

Les séances d'information sont utiles, selon les participants

Selon les évaluations des séances d'information, 99 % des personnes qui y ont assisté les recommanderaient à leurs collègues. Plus de 80 % des participants ont indiqué qu'au terme de la séance, l'opinion qu'ils avaient de la valeur et de la sécurité de leur pension s'était améliorée.

Répondre à la demande de vidéos additionnelles

De plus en plus, les vidéos constituent un moyen pertinent pour transmettre de l'information de façon simple et conviviale. Deux projets de vidéo ont été lancés en 2016 à l'appui des initiatives stratégiques :

- La vidéo *En route vers la retraite!* a été conçue afin de démontrer la valeur du Régime aux nouveaux participants. Elle sert également de ressource pour les employeurs qui cherchent à attirer et à maintenir en poste des employés. À la fin de l'année, cette vidéo était inscrite sur la liste des trois vidéos les plus souvent visionnées de notre site Web.
- La série de neuf vidéos intitulée *Planification de la retraite* a été lancée en décembre. Elle présente les mêmes sujets qu'au cours des séances d'information données en personne, mais c'est le participant qui détermine le rythme d'acquisition des connaissances. Ces vidéos contribueront à l'atteinte de l'objectif de communiquer avec 5 000 participants lors de séances d'information.

Utilisation accrue du site Web et amélioration des outils en ligne

La consultation du site Web du Régime s'accroît d'année en année. En 2016, 94 000 personnes l'ont consulté, soit une hausse de 30 % par rapport à l'année précédente, et le nombre de sessions d'utilisateur s'est accru de 22 %, pour atteindre plus de 152 600.

Les outils en ligne offerts par le Régime sont populaires; ainsi, la Calculatrice en ligne a été utilisée plus de 40 000 fois en 2016, tandis que la Calculatrice du cout actuariel, qui permet d'évaluer le cout du rachat de services antérieurs ou d'un transfert des droits à retraite, plus de 5 000 fois. Enfin, l'outil *Banc d'essai* à l'intention des employés à temps partiel qui envisagent de participer au Régime a été utilisé à plus de 1 000 reprises.

Communications primées

L'année dernière, l'expertise en communication du Régime a été soulignée par deux prix décernés par l'Association internationale des professionnels de la communication. Un prix de mérite 2016 de l'Association a été accordé dans la catégorie *Gestion des communications* pour la « communication d'une nouvelle option de participation au régime de retraite », c'est à dire le projet à l'appui de la disposition d'admissibilité immédiate des employés à temps partiel. La deuxième reconnaissance est le Prix d'excellence Gold Quill de 2017, dans la catégorie *Communication sur les ressources humaines et les avantages sociaux*, pour le projet « Obtention de l'approbation des participants pour la fusion de deux régimes de retraite » qui portait sur l'appui à la décision des participants du régime de retraite du Musée royal de l'Ontario. Ces distinctions font partie des six prix remis en autant d'années au Régime pour son programme de communication.

AIDE AUX EMPLOYEURS

Certains aspects fondamentaux de l'administration du Régime de retraite des CAAT sont réalisés par les employeurs participants, notamment l'adhésion des employés, la remise des cotisations, la communication des données et la distribution des publications du Régime. Une formation continue, du matériel et des outils d'aide sont fournis afin d'aider les employeurs et de réduire le risque d'erreurs administratives. En 2016, neuf séances de formation et neuf séances de mise à jour ont été données sous forme de webinaires.

Nouveau Manuel d'administration plus convivial

La nouvelle version du Manuel d'administration a été relancée en milieu d'année. Offert en version en ligne conviviale et avec une fonction de recherche, le manuel répertorie les politiques, les procédures étape par étape, les normes de service, les ressources de formation et les formulaires et outils dans des catégories pour chaque événement majeur des participants. Le Manuel comprend également d'autres caractéristiques, notamment une liste des nouveautés, un index et un glossaire.

UTILISATION DU SITE WEB

	2016	Par rapport à 2015
Utilisateurs	94 000	+ 30 %
Sessions Web	152 603	+ 22 %
Consultations des pages Web	519 386	+ 24 %

Utilisation des calculatrices en ligne	2016	Par rapport à 2015
Calculatrice de la rente en trois étapes	40 125	+ 17 %
Calculatrice du cout actuariel (rachat et transfert)	5 631	+ 13 %
<i>Banc d'essai</i> (pour les employés à temps partiel qui envisagent de participer au Régime)	1 030	+15 %

Surveillance de la conformité

La première année complète du programme de surveillance de la conformité s'est déroulée en 2016 et le Régime annonce que tous les employeurs ont fourni leur attestation de conformité administrative et aucun problème majeur n'a été constaté.

Afin de renforcer sa surveillance de la conformité administrative, le Régime a exécuté ses premiers examens sur place des processus administratifs des employeurs. Ces examens visent à cerner les possibilités d'amélioration des processus ou les besoins en formation, ainsi que les pratiques exemplaires qui peuvent être adoptées par tous les employeurs. En 2016, des examens satisfaisants ont été menés dans les bureaux de quatre employeurs.

Améliorer la compréhension et renforcer les relations

Des représentants du Régime ont poursuivi en 2016 leurs rencontres avec les équipes des finances, de la paie et des ressources humaines des employeurs afin d'approfondir leurs connaissances sur les stratégies de dotation et les problèmes administratifs de ces employeurs. Grâce à ces rencontres, les représentants du Régime trouvent souvent des moyens d'offrir une aide supplémentaire aux employeurs pour la déclaration de données et les moyens d'intégrer la valeur du Régime dans leur planification de l'effectif.

NOUS APPRÉCIONS LES OPINIONS DES PARTIES PRENANTES

Les participants reconnaissent la valeur de leur pension et continuent de faire confiance au Régime des CAAT.

Chaque année, le Régime sonde l'opinion des participants et des employeurs administrateurs à son sujet. Les résultats servent à définir les priorités stratégiques.

Les résultats du sondage de 2016 sont solides. Plus de 4 300 participants actifs ont répondu au questionnaire en ligne, contre 3 500 l'année précédente. Une carte postale envoyée aux participants retraités et aux conjoints survivants pour les inviter à répondre au sondage en ligne a généré plus de 2 000 réponses, un résultat qui dépasse grandement les attentes et les 287 réponses reçues l'année précédente.

Les résultats du sondage démontrent à nouveau que les participants attachent de l'importance à leur rente et qu'ils font confiance aux dirigeants du Régime et à ses spécialistes des pensions pour gérer leurs prestations de retraite.

Au total, 98 % des participants actifs ayant une opinion sur la gouvernance du Régime se sont dits très satisfaits ou satisfaits de cette gouvernance. Le même pourcentage affirme que le Régime avait les compétences requises pour gérer leurs pensions de manière prudente et efficace.

Les connaissances et les séances d'information sur la retraite contribuent à la valeur accordée au Régime

Les sondages de 2016 révèlent que les participants continuent d'attribuer une valeur élevée au Régime : parmi les répondants, 91 % des participants actifs et 97 % des participants retraités estiment que la valeur de leurs prestations de retraite par rapport à leurs cotisations est soit excellente, bonne ou raisonnablement bonne. Comparée à l'année précédente, la note « excellente » donnée à la valeur du Régime a augmenté de deux points de pourcentage.

La participation aux séances d'information sur la pension données par le Régime contribue à la bonne opinion qu'ont les participants de la valeur de leur régime. Par rapport aux participants qui n'ont assisté à aucune séance d'information, ceux qui y ont participé cette année étaient deux fois plus susceptibles de juger que le Régime offre une excellente valeur, et ceux qui ont assisté à plus d'une séance étaient trois fois plus enclins à donner cette note.

Les participants veulent que le Régime milite en faveur des régimes de retraite à prestations déterminés

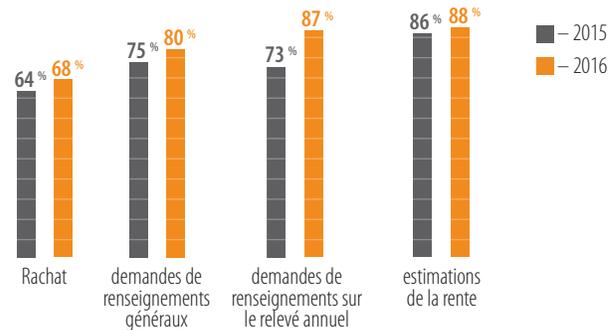
Dans nos sondages, 78 % des participants actifs ont dit se sentir très préoccupés ou plutôt préoccupés par le débat en cours sur l'équité et l'abordabilité des régimes du secteur public. Parmi ceux ayant exprimé une opinion, 96 % ont déclaré qu'ils s'attendent à ce que le Régime prenne part activement au débat sur les régimes publics, une hausse par rapport au sondage de 2015.

Les activités de plaidoyer menées par le Régime pour accroître la valeur et l'efficacité des régimes de retraite à prestations déterminées sont résumées à la page 20.

Satisfaction des participants à l'égard du service

Selon le sondage, l'expérience des participants actifs à l'égard des principales transactions s'est améliorée par rapport à 2015. Dans le sondage auprès des participants retraités, 99 % ont affirmé être généralement satisfaits des services offerts par le Régime.

SERVICES COTÉS EXCELLENTS, TRÈS BONS OU BONS PAR LES PARTICIPANTS



Réponses au sondage auprès des participants actifs

La satisfaction à l'égard des services rend le Régime plus attrayant pour les employeurs

Quelque 61 personnes, occupant divers postes, ont répondu au sondage mené auprès des administrateurs du côté des employeurs.

Dans l'ensemble, la satisfaction des employeurs s'est nettement améliorée depuis trois ans. Ainsi, 28 % des répondants affirment que leur impression du Régime s'est améliorée depuis l'année dernière; ce taux était de 20 % en 2015. Les services aux employeurs constituent la principale raison de cette image améliorée du Régime; les services aux participants et les activités d'information pour les participants représentent les deux autres principaux facteurs d'appréciation.

Les directeurs financiers des collèges estiment dans une proportion moyenne de 8,4 sur 10 que le Régime offre une bonne valeur par rapport à ce qu'il leur en coûte pour l'offrir à leurs employés, alors que la note était de 8,1 en 2015.

GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Surveillance de la gestion des risques et des contrôles

En 2016, la direction du Régime a passé en revue les outils et les modèles utilisés pour l'analyse des risques opérationnels et a recueilli de l'information sur les outils et les processus. Un cadre de documentation a été conçu et mis à l'essai, avec comme premier test un processus financier particulier.

Défense des intérêts du Régime, de ses participants et des employeurs

À intervalles réguliers, le Régime examine les principaux risques qui peuvent toucher la santé du Régime, les cotisations et les prestations et il prend des mesures actives afin d'atténuer ces risques. En outre, les responsables du Régime surveillent de près toutes les nouvelles lois en matière de régimes de retraite et soumettent au gouvernement leurs commentaires lorsqu'ils jugent pertinent de faire valoir les intérêts collectifs du Régime et des principales parties prenantes. En 2016, les dirigeants du Régime sont intervenus dans les dossiers suivants.

Risques possibles liés aux règles sur le financement des régimes de retraite conjoints

L'examen mené par le gouvernement de l'Ontario des règles régissant la capitalisation du déficit de solvabilité pour les régimes de retraite à employeur unique du secteur privé pourrait inclure les régimes de retraite de conjoints (RRC) comme le Régime des CAAT. Seul ou avec les autres RRC et les groupes du secteur, le Régime des CAAT a fait connaître son opposition au resserrement des exigences de capitalisation visant les RRC qui seront plus coûteuses, car le système actuel de capitalisation tient compte de la gouvernance paritaire et du partage des risques. Ces efforts se poursuivent.

Les conseillers financiers devraient être tenus d'agir dans l'intérêt des participants aux régimes de retraite

Les responsables du Régime ont déposé un mémoire et fait un exposé au *Comité d'experts pour l'examen des politiques relatives à la planification financière et aux conseils financiers* de l'Ontario pour appuyer la recommandation stratégique visant à obliger les personnes qui offrent des produits financiers, des conseils financiers ou des services en planification financière à agir au mieux de l'intérêt de leurs clients. Une telle politique aiderait à protéger les participants sortants de tout régime de retraite qui ont l'option de transférer la valeur de leur rente viagère à prestations déterminées. Le Régime appuie la divulgation obligatoire des frais de placement et des

commissions versées ainsi que d'explications claires sur les placements et les autres risques assumés par les particuliers.

Surveillance de l'incidence possible des régimes de retraite publics

L'année 2016 a été marquée par de nombreux développements visant les régimes de retraite publics. L'année a commencé avec la publication par le gouvernement de l'Ontario de détails sur la conception du Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO) annoncé précédemment. À la fin de l'année, les gouvernements fédéral et provincial avaient conclu une entente sur le Régime de pensions du Canada (RPC), la loi habilitante a obtenu la sanction royale et le gouvernement de l'Ontario a officiellement mis fin à ses plans de mise en œuvre du RRPO. Tout au long de l'année, les responsables du Régime ont analysé toute l'information communiquée afin d'évaluer les répercussions possibles pour le Régime et les parties prenantes. L'analyse des possibles répercussions du RPC amélioré se poursuit, au fur et à mesure que les détails sur sa mise en œuvre sont communiqués.

LA PROMOTION DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DANS L'INTÉRÊT DE TOUS

Les régimes à prestations déterminées (PD) modernes avantagent le pays. Ils assurent un revenu de retraite satisfaisant à leurs participants, réduisent le nombre

d'ainés inscrits aux programmes sociaux et contribuent à l'économie locale, car les participants retraités ont les moyens de faire des achats de services et de biens avec leur rente, parce qu'ils ont confiance dans leur régime. De plus, l'actif de ces régimes s'avère une source majeure de capitaux d'investissement.

Des cadres supérieurs du Régime ont donné plus d'une douzaine de séances d'information à divers groupes de parties prenantes, afin d'expliquer la réussite du Régime à titre de régime PD moderne, grâce à sa rigoureuse gouvernance et son modèle de partage de risques. En outre, de nombreuses entrevues ont été accordées et des articles publiés dans les médias de l'industrie, afin de mettre en valeur l'efficacité et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées modernes.

Ces efforts s'inscrivent dans la stratégie du Régime de transformer l'actuelle discussion publique sur la conversion des régimes de retraite PD en régimes à cotisations déterminées (CD), en une discussion sur des solutions de remplacement efficaces qui incluent des modèles à risques partagés, comme le Régime des CAAT.

Le personnel du Régime participe activement à divers groupes du secteur des régimes de retraite afin de défendre le point de vue général des régimes de retraite du secteur public et, en particulier à faire connaître et comprendre la perspective des régimes conjoints à prestations déterminées modernes comme le Régime des CAAT. Derek W. Dobson, le chef de la direction du Régime, copréside le Canadian Public Pension Leadership Council (CPPLC), un groupe indépendant de cadres supérieurs de régimes de retraite du secteur public au pays. Les neuf régimes membres du CPPLC collaborent afin d'éclairer le débat sur la sécurité du revenu de retraite à l'aide de recherches fondées sur les faits.

Des cadres supérieurs du Régime siègent également à l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) : Derek W. Dobson, au conseil d'administration; Evan Howard, vice président, Gestion des pensions, au comité national de la politique de l'ACARR, et John Cappelletti, responsable des relations avec les parties prenantes, à titre de président du comité des projets stratégiques.

Un régime PD moderne, ouvert à tous

Le Régime des CAAT constitue un modèle de régime de retraite PD moderne à suivre, ou auquel participer, car c'est un régime de retraite à financement conjoint pleinement capitalisé doté d'une expertise en gestion des pensions, d'un programme d'investissement qui a fait ses preuves, d'une structure fonctionnelle de gouvernance conjointe et d'une dispense permanente de capitalisation du déficit de solvabilité.

En 2016, le Musée royal de l'Ontario (MRO) est devenu un nouvel employeur du Régime, puisqu'il a fusionné son régime de retraite d'employeur unique regroupant 640 participants à celui du Régime des CAAT. Cette fusion procure au MRO des gains d'efficacité et élimine le risque de gestion, et lui permet de se consacrer à son mandat de base, soit le fonctionnement d'un musée de

calibre international. Il s'agit de la toute première fusion de ce genre en Ontario, et elle jette les bases pour d'autres fusions semblables. Le personnel du Régime a piloté le dossier, avec toutes les composantes nécessaires de formation, de consentement et d'approbation réglementaire. La fusion a été réalisée relativement rapidement et les participants, la direction et le

conseil d'administration du MRO ont tous été très favorables à l'idée de faire partie d'un régime de retraite durable.

En ce qui concerne le Régime des CAAT, l'augmentation du nombre de participants découlant des fusions solidifie ses assises grâce à la mise en commun des risques, ce qui l'approche de son objectif de réduire la part des cotisations utilisée pour

créer des réserves pour parer aux risques de volatilité des marchés de placement et des taux d'intérêt.

À la fin de 2016, les responsables du Régime discutaient avec des représentants de nombreux employeurs et participants de régimes de retraite. Des organismes dotés de régimes de retraite à employeur unique souhaitent adopter une solution à long terme pour leur régime qui offre des prestations déterminées valables avec des cotisations stables et prévisibles.

Des groupes de participants à des régimes de retraite CD examinent la possibilité de se joindre au Régime des CAAT afin que leurs participants bénéficient d'une pension PD sûre à l'avenir, en optant pour le transfert de leur solde d'un régime CD au Régime



Le modèle de gouvernance et de parrainage conjoint offre de bons services aux participants et aux employeurs, car il permet le partage des coûts et des risques. Le Régime est pleinement capitalisé et assuré, de façon efficace et économique, la sécurité et la prévisibilité de la rente pour les participants.

Le Régime des CAAT est également un chef de file en matière d'invitation aux plus petits régimes à se joindre à lui, ainsi que de la promotion de la valeur des régimes de retraite du secteur public.



Alex Mazer

Associé fondateur, Common Wealth

des CAAT afin d'obtenir un revenu de retraite garanti et ne plus avoir à gérer les risques liés à leurs investissements.

Les groupes avant-gardistes savent très bien que les travailleurs,

même les plus jeunes, accordent de l'importance aux régimes de retraite et que ceux-ci s'avèrent donc un avantage concurrentiel pour attirer et maintenir en poste des travailleurs compétents.

Caractéristiques des régimes de retraite PD modernes tels que le Régime des CAAT

- Ils sont indépendants et dotés d'une structure de gouvernance commune, en vertu de laquelle les employés et les employeurs prennent ensemble toutes les décisions au sujet des cotisations et des prestations, et se partagent en parts égales les risques de la gestion du régime.
- Ils affichent une durabilité et une efficacité plus élevées que les régimes à employeur unique en matière de financement des rentes et ils offrent aux employeurs et aux participants une valeur supérieure, mais avec des risques, des coûts, et une complexité moindres.
- Ils offrent un revenu à la retraite prévisible et sûr, souvent avec une certaine protection contre l'inflation, à un coût adéquat partagé en parts égales entre les participants et les employeurs.
- Ils sont bien régis et gérés à l'aide de politiques transparentes en matière de financement et d'autres sujets, et leur portée est suffisante pour attirer et maintenir en poste des spécialistes.
- Il s'agit de régimes à multiples employeurs, ce qui assure aux participants une transférabilité automatique entre employeurs participants pour regrouper et accroître leurs droits à pension dans un seul régime. En outre, les participants bénéficient d'une durabilité à long terme de leur rente, qui est liée à la santé du régime de retraite plutôt qu'à celle d'un employeur unique.
- Les options de retraite anticipée et les dispositions d'invalidité sont des mesures qui aident les participants et les employeurs confrontés à des changements imprévus.
- À titre de fiducies sans but lucratif, ces régimes sont exploités de façon efficace et consacrent l'essentiel des cotisations aux prestations futures et non aux frais de service et aux coûts généraux.

Gestion des placements

Le programme d'investissement du Régime de retraite des CAAT est conçu de façon à générer un rendement à long terme suffisant tout en conservant un niveau de risque approprié pour le Régime. Il vise aussi à permettre au Régime d'atteindre ses principaux critères de réussite : protéger les prestations de retraite des participants, effectuer les paiements au titre de la protection conditionnelle contre l'inflation et stabiliser les cotisations à des taux acceptables en regard des droits à retraite acquis.



Julie Cays,
Chef des placements

L'équipe de professionnels de l'investissement met en œuvre et gère la stratégie d'investissement énoncée par le Conseil des fiduciaires. L'équipe fait des recommandations au Conseil sur la composition de l'actif du Régime après avoir analysé, au moyen d'études de modélisation de l'actif-passif, le potentiel de diverses catégories d'actifs en fonction d'un ensemble de situations de capitalisation et de scénarios économiques et démographiques. Il en résulte un portefeuille judicieusement diversifié qui comporte des risques de placement raisonnables et s'inscrit dans les objectifs stratégiques du Régime.

PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ

Traditionnellement, les placements du Régime étaient répartis entre deux catégories générales : instruments de couverture du passif et instruments d'amélioration du rendement. Depuis l'examen et la mise à jour de l'*Énoncé des politiques et procédures de placement* (EPPP) du Régime en 2016, la catégorie des instruments de couverture du passif a été remplacée par deux catégories, soit les titres sensibles aux variations des taux d'intérêt et les titres sensibles à l'inflation, qui définissent mieux les caractéristiques des catégories

d'actifs dans lesquelles se font les investissements du Régime.

Ces deux types d'actifs aident à compenser les sensibilités à l'inflation et aux variations des taux d'intérêt inhérentes au passif du Régime. Ils contribuent à la stabilisation du Régime, en compensant les variations des taux d'intérêt et d'inflation sur le calcul du passif du Régime. Quant aux instruments d'amélioration du rendement, ils permettent de réaliser le taux de rendement requis. À noter que de nombreuses catégories d'actifs affichent des caractéristiques et des facteurs de risque présents dans plus d'une catégorie d'actifs.

Composition de l'actif

L'étude de modélisation de l'actif-passif du Régime de 2016 a entraîné des modifications à la politique sur la composition de l'actif, qui ont été approuvées en novembre. Les principaux changements qui seront mis en œuvre sur plusieurs années comprennent une hausse de l'affectation (de 5 % à 15 % de l'actif) du fonds en capital-investissement, et de l'affectation dans l'immobilier et l'infrastructure (de 15 % à 20 % de l'actif). Cette affectation a été renommée Actifs réels. Ces nouvelles répartitions seront compensées par une baisse de 15 % de l'affectation dans les actions de sociétés ouvertes.

En raison de sa capacité de gestion lors des périodes de volatilité et du fait que son passif soit de long terme par nature, le Régime peut investir une part importante des actifs de la Caisse dans des actifs immobilisés.

Les fonds de la caisse sont encore bien diversifiés et investis dans diverses catégories d'actifs.

Diligence raisonnable exercée pour la sélection des gestionnaires de placement et des partenaires

L'équipe chargée des placements supervise les activités d'environ

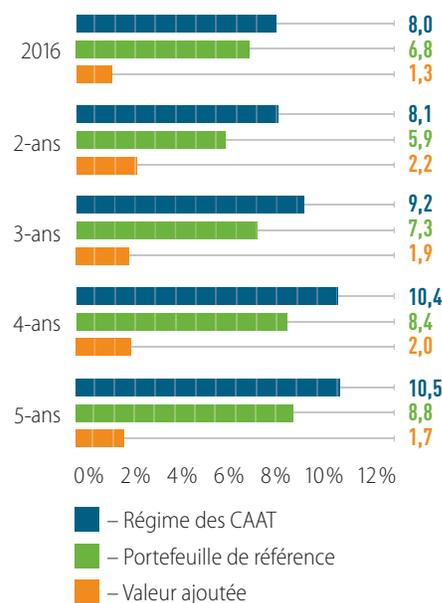
50 gestionnaires de fonds et de placements. Ces derniers gèrent une grande variété de catégories d'actifs de sociétés ouvertes ou fermées au moyen d'un ensemble diversifié de méthodes d'investissement ainsi que certains co-investissements en infrastructures et en capital-investissement.

Aux fins de la sélection de gestionnaires de fonds et de placements ainsi que de partenaires de co-investissement à recommander, ainsi que de leur surveillance continue, l'équipe chargée des placements adopte des processus rigoureux de diligence raisonnable. De cette façon, l'équipe peut retenir les services de gestionnaires de fonds et de placements qui répondent aux critères suivants :

- intérêts compatibles à ceux du Régime;
- équipes unies, affichant un niveau élevé d'intégrité;
- solides feuilles de route établies à l'aide de stratégies de placements convaincantes et durables;
- en ce qui concerne les investissements dans un fonds, il y a une volonté d'accorder aux investisseurs des droits et des protections raisonnables.

Dans le cadre de ces processus, qui varient selon les catégories de placements dans les sociétés cotées et fermées et les co-investissements, une foule de facteurs liés à l'entreprise sont pris en considération : la structure, l'effectif, la stratégie et le processus d'investissement, les caractéristiques du portefeuille, la place accordée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les frais imposés. En outre, l'équipe des finances du Régime exécute des processus de diligence raisonnable à l'égard des opérations, afin d'atténuer les risques non liés aux investissements, comme des erreurs dans la déclaration d'information ou les opérations, ainsi que la fraude.

RENDEMENT NET COMPARÉ AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE



TAUX DE RENDEMENT ANNUELS

(net des frais de gestion des placements)



Pour les cinq dernières années, le Régime a affiché un rendement net annualisé de 10,5 %, ajoutant ainsi 710 millions de dollars de plus que le rendement de l'indice de référence.

REVUE DES MARCHÉS

Sur la scène politique, 2016 passera à l'histoire en raison des résultats sur le Brexit et des élections aux États-Unis. Ces événements, ainsi que la faible croissance internationale, ont engendré l'instabilité des marchés boursiers, qui ont quand même enregistré une bonne année. Ces résultats positifs découlent notamment des attentes de croissance accrue en 2017, en particulier aux États-Unis, le risque moindre de déflation, les mesures actuelles de stimulation budgétaire, ainsi que les signes de reprise dans bon nombre des économies du marché émergent.

Les actions des marchés nord-américains ont enregistré de solides résultats cette année, en particulier l'indice S&P/TSX qui a bénéficié de la vigueur des secteurs de l'énergie et des matériaux. Stimulés par la hausse de la demande et la baisse de la production, les prix du pétrole remontent, après avoir atteint en février leur plus faible niveau depuis 12 ans. Les titres des banques canadiennes ont également connu une bonne année.

Le vote sur le Brexit a plombé les résultats en dollars canadiens des actions sur les marchés européens, tandis que les actions des marchés émergents ont enregistré de bons résultats, en raison de la hausse des prix des produits de base et de la stabilisation de l'économie de la Chine.

Le marché obligataire du Canada a également enregistré des résultats plutôt positifs, puisque l'indice des obligations à long terme a donné un rendement annuel de 2,5 %. Le rendement des obligations gouvernementales à long terme au Canada s'est établi à 2,3 % à la fin de l'année, contre 2,1 % au début de 2016.

Les produits de base ont fini l'année sur une belle note, terminant avec un rendement de 7,5 %.

RENDEMENT

Au 31 décembre 2016, la valeur de l'actif du Régime est passée à 9,4 milliards de dollars, alors qu'elle était de 8,6 milliards de dollars à la fin de 2015. Le Régime a réalisé un rendement de 8,0 % en 2016, après déduction des frais

INDICE DE RÉFÉRENCE PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

CATÉGORIE D'ACTIFS	INDICE DE RÉFÉRENCE
Sensible au taux d'intérêt	
Obligations nominales à long terme	FTSE TMX Long Bond Index
Obligations nominales universe	FTSE TMX Universe Index
Sensible à l'inflation	
Obligations à rendement réel	FTSE TMX Real Return Bond Index
Actifs réels	IPC + 5 %
Produits de base	S&P GSCI Commodity Index
Amélioration du rendement	
Actions canadiennes	S&P/TSX Composite Index
Actions des marchés industrialisés	MSCI World ex Canada Index
Actions des marchés mondiaux émergents	MSCI Emerging Markets Index
Capital-investissement	MSCI ACWI + 3 %

RENDEMENT NET DES PLACEMENTS

CATÉGORIE D'ACTIFS PAR RAPPORT AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE

Au 31 décembre 2016 (après déduction des dépenses)

CATÉGORIE D'ACTIFS	PLACEMENTS (Millions \$)	RENDEMENT DE 2016	PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE	VALEUR AJOUTÉE
Sensible au taux d'intérêt				
Obligations nominales à long terme	1 344 \$	2,9 %	2,5 %	0,4 %
Obligations nominales universe	461 \$	3,8 %	1,7 %	2,1 %
Sensible à l'inflation				
Obligations à rendement réel	519 \$	2,9 %	2,9 %	0,0 %
Actifs réels	1 207 \$	7,1 %	6,2 %	0,9 %
Produits de base	498 \$	9,9 %	7,5 %	2,3 %
Amélioration du rendement				
Actions canadiennes	760 \$	20,4 %	21,1 %	(0,6 %)
Actions des marchés mondiaux industrialisés*	3 128 \$	3,8 %	3,3 %	0,5 %
Actions des marchés émergents	852 \$	1,8 %	7,3 %	(5,6 %)
Capital-investissement	511 \$	16,9 %	7,1 %	9,7 %

*Les actions des marchés industrialisés incluent les portefeuilles d'actions aux États-Unis, à l'étranger, et mondiales. Le rendement total de 8 % comprend l'impact de 1,3 % de la couverture de change.

Les chiffres ont été arrondis.

de gestion, ce qui lui a permis de dépasser de 1,2 % le rendement de son portefeuille de référence.

Au cours des cinq dernières années, le Régime a enregistré un taux de rendement annualisé de 10,5 % déduction faite des frais de gestion, dépassant ainsi de 1,7 % par année le rendement de son portefeuille de référence. Le rendement obtenu sur cinq ans a permis d'augmenter de 710 millions de dollars la valeur de l'actif du Régime par rapport au rendement de son portefeuille de référence.

Toutes les catégories d'actif ont contribué favorablement au rendement enregistré en 2016, alors que les catégories d'actions canadiennes et des marchés mondiaux industrialisés, le capital-investissement, les titres à revenu fixe et les actifs d'infrastructure ont chacun contribué plus de 1 % au rendement net de 8,0 %. La politique de couverture du risque de change du Régime, définie dans l'*Énoncé des politiques et procédures de placement*, représente 1,3 % du rendement.

La performance dans chaque catégorie d'actifs se mesure par rapport à un rendement de référence, comme l'indique le tableau à la page 25.

Actions des marchés mondiaux industrialisés et actions des marchés émergents

Les portefeuilles des actions des marchés mondiaux industrialisés et des actions des marchés émergents privilégient les valeurs à faible et moyenne capitalisation par rapport à leur indice respectif. Ce segment du marché a dépassé l'indice dans les marchés des É.-U. et internationaux en 2016, mais affiche un rendement inférieur sur les marchés émergents. Cette décision sur la structure des catégories de placements a eu une incidence favorable sur le rendement depuis cinq ans.

Le portefeuille d'actions des marchés émergents est structuré de façon à mettre l'accent sur les valeurs dont le rendement provient essentiellement de la croissance de la demande intérieure de biens de consommation dans ces marchés. Cela suppose une sur-pondération des secteurs des biens de consommation, des soins de santé et des finances, et une sous-pondération des secteurs des produits (énergie et matériaux). Cette position a affaibli la valeur en 2016, mais depuis la création du programme visant les marchés émergents il y a quatre ans, cette valeur s'est appréciée.

Actions des États-Unis

Le sous-portefeuille d'actions des É.-U. est structuré de façon à ce que la majorité du risque actif relève de mandats « alpha portable ». Ce programme consiste à utiliser des produits dérivés pour reproduire le rendement de l'indice (S&P 500 dans le présent cas) et des fonds de couverture plutôt que d'effectuer la gestion active de la catégorie d'actifs que représente l'indice, soit des valeurs à forte capitalisation des É.-U. dans ce cas-ci. En 2016, ce programme a ajouté de la valeur, tout comme lors des cinq dernières années.

Produits de base

Le portefeuille des produits de base

est structuré de façon à atteindre le même rendement que le GSCI Enhanced Index; cette décision sur la structure des catégories a ajouté de la valeur en 2016 par rapport à l'indice de référence, à l'instar des résultats obtenus depuis la création il y a quatre ans du programme visant les produits de base.

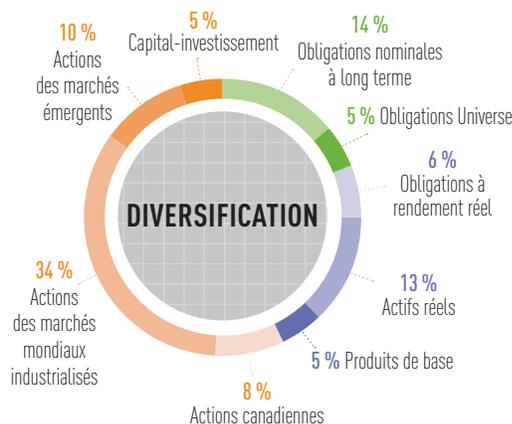
Capital-investissement

Le portefeuille de capital-investissement comprend principalement des investissements d'acquisition par emprunt, avec une préférence à l'heure actuelle pour les titres des É.-U. par rapport au rendement de référence. Ce portefeuille a bénéficié d'une rigoureuse sélection du gestionnaire sur l'ensemble des fonds disponibles, ce qui a contribué au bon rendement obtenu en 2016 et sur des périodes à plus long terme. La réalisation du premier co-investissement du Régime a également contribué au rendement en 2016.

Infrastructure (maintenant intégrée aux Actifs réels)

Ces dernières années, la faiblesse de l'inflation au Canada a maintenu à moins de 7 % le rendement de référence pour l'infrastructure, qui repose sur l'indice des prix à la consommation. Au cours de la

INVESTISSEMENTS DE 9,4 MILLIARDS \$ BIEN DIVERSIFIÉS



■ - 19 % Sensible aux taux d'intérêt ■ - 24 % Sensible à l'inflation ■ - 57 % Amélioration du rendement

Le Régime a effectué en 2016 son premier co-investissement en capital-investissement dans une entreprise de services de soins de santé aux États-Unis. Ce placement a procuré en deux ans et demi un rendement de 2,6 fois la valeur du placement initial.

même période, le portefeuille de l'infrastructure a continué à tirer avantage des solides conditions du marché (c.-à-d. hausse de la valeur de l'actif). Cela a permis de dépasser le rendement de référence pendant plusieurs années consécutives, jusqu'à la fin de 2016.

Immobilier (maintenant intégrés aux Actifs réels)

L'ajout d'actifs non canadiens au portefeuille de Biens immobiliers du Régime a eu une légère incidence négative sur le rendement de 2016, par rapport à un rendement de référence fondé sur le marché canadien. Cela s'explique entre autres par la devise et la nouveauté des investissements qui n'ont pas eu le temps de générer de valeur.



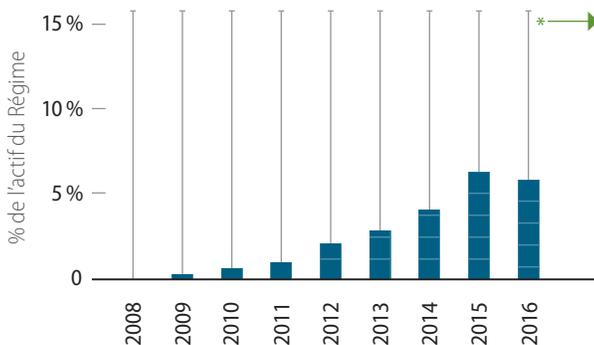
Grâce à sa conception de régime durable, à son rigoureux processus de gouvernance fondé sur des principes fiduciaires et à son programme d'investissement équilibré, il ne fait aucun doute que le Régime des CAAT est un régime de retraite d'employeur efficace pour ce XXI^e siècle. Au Régime, j'offre mes meilleurs vœux pour son 50^e anniversaire. Grâce à sa capacité d'adaptation aux changements, le Régime et ses 45 000 participants se trouvent en excellente situation.



Keith Ambachtsheer

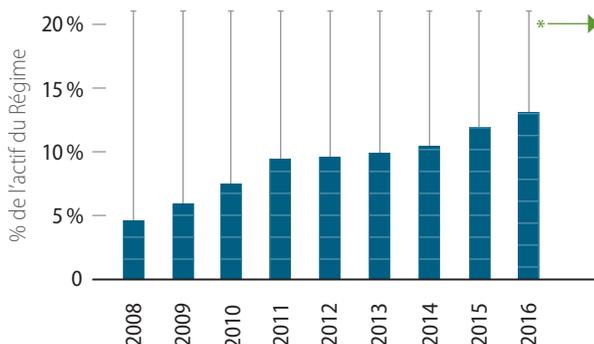
Président, KPA Advisory Services Ltd.
 Directeur émérite, Rotman International
 Centre for Pension Management, Université de Toronto
 Auteur de quatre livres, dont le plus récent s'intitule
The Future of Pension Management

CAPITAL-INVESTISSEMENT



***Nouvelle cible de la politique :** La politique d'affectation en capital-investissement a augmenté de 5 % à 15 % en 2016

PLACEMENTS EN ACTIFS RÉELS



***Nouvelle cible de la politique :** La politique d'affectation en Actifs réels (Immobiliers et Infrastructures) a augmenté de 15 % à 20 % en 2016



Kevin Fahey, Directeur, Placements (assis)
 et **Asif Haque**,
 Directeur, Placements



Kevin Rorwick,
Chef des finances

Investir pour la pérennité

En matière de placements, le Régime des CAAT a pour principal objectif de maximiser le rendement à long terme ajusté en fonction du risque afin de protéger les prestations de retraite. Les responsables du Régime des CAAT estiment qu'à long terme les sociétés qui appliquent de saines structures et pratiques de gouvernance seront plus performantes que celles qui n'en ont pas et que la gestion des risques pesant sur le rendement des actionnaires à long terme comprend la sensibilisation et la gestion des répercussions environnementales et sociales des activités opérationnelles d'une société. Faire fi de ces répercussions peut, entre autres choses, nuire à la réputation de l'entreprise et, par voie de conséquence, donner lieu à de mauvaises performances financières.

Trois aspects des activités de placement du Régime sont influencés par sa politique en matière d'investissement responsable : 1) le vote par procuration, 2) l'engagement des sociétés, et 3) la prise en considération par les gestionnaires de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le processus de gestion des placements.

PRINCIPES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le Régime des CAAT est l'un des signataires de l'initiative des Principes pour l'investissement responsable, qui est soutenue par l'Organisation des Nations Unies. Il se joint ainsi à près de 1 700 investisseurs institutionnels du monde entier représentant plus de 80 billions de dollars d'actifs sous gestion. Selon les signataires de l'initiative : « Nous estimons que la création d'une valeur à long terme passe par un système financier mondial pérenne et efficace du point de vue économique. Ce système doit récompenser les investissements responsables à long terme et profiter à l'environnement comme à la société tout entière. »

VOTE PAR PROCURATION

La Politique en matière d'investissement responsable du Régime stipule que le Régime exercera de façon responsable et avisée les droits de vote par procuration que lui confère la détention d'actions et que les propositions des actionnaires qui touchent aux questions sociales, environnementales et de gouvernance seront examinées au cas par cas en tenant compte de l'incidence éventuelle des mesures proposées sur la valeur pour les actionnaires.

Le Régime encourage les sociétés à améliorer l'information fournie sur les facteurs et les risques liés aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, afin que les investisseurs soient plus aptes à prendre en considération ces facteurs au moment d'évaluer les risques et les rendements possibles des placements dans leur portefeuille.

En règle générale, on vote pour les propositions recommandant aux sociétés l'adoption de politiques qui s'appuient sur les conventions de l'Organisation internationale du Travail, sur les principes environnementaux du Ceres ou sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

ENGAGEMENT DES SOCIÉTÉS

Le Régime des CAAT a joint les rangs d'autres investisseurs institutionnels au Canada en vue d'encourager les organismes de réglementation canadiens et la direction des sociétés publiques canadiennes à adopter de meilleures pratiques de gouvernance et une meilleure communication des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance.

Coalition canadienne pour une bonne gouvernance

Le Régime est membre de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance depuis 2005. Cette Coalition a été constituée pour défendre les intérêts des investisseurs institutionnels en faisant la promotion de « bonnes pratiques de gouvernance dans les sociétés canadiennes cotées en bourse et de l'amélioration du cadre réglementaire pour aligner le mieux possible les intérêts des conseils d'administration et des directions sur ceux de leurs actionnaires ». Parmi les membres de la Coalition, on retrouve une série d'investisseurs institutionnels (régimes de retraite, fonds communs de placement et autres gestionnaires de portefeuille). Ensemble, ils représentent des actifs d'environ trois billions de dollars.

Julie Cays, chef des placements au Régime des CAAT, est vice-présidente du conseil d'administration de la Coalition et, à ce titre, elle participe aux réunions de mobilisation avec des administrateurs de conseils d'administration de sociétés publiques canadiennes.

En 2016, la Coalition a présenté plusieurs mémoires, notamment au Ontario's Business Law Advisory Council, sur la nécessité d'intégrer les droits de vote majoritaire lors d'élections non contestées d'administrateurs de sociétés cotées régies par la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*. Un autre mémoire, déposé à la Bourse de Toronto, visait à appuyer les mesures de déclaration simplifiée par les sociétés canadiennes sur les arrangements concernant une rémunération basée sur les titres. Enfin, un mémoire a été déposé à l'Alberta Securities Commission à l'appui de la proposition de l'organisme d'exiger la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration.

Association canadienne des gestionnaires des caisses de retraite

Des membres de l'équipe responsable des placements du Régime des CAAT participent activement à l'Association canadienne des gestionnaires des caisses de retraite. La mission de l'Association est de « promouvoir, dans l'intérêt des

Des employés du Régime dirigent d'importants groupes de gouvernance

Julie Cays, chef des placements du Régime de retraite des CAAT, est présidente du conseil d'administration de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG).

Kevin Fahey, directeur des placements est président du conseil d'administration de l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite.

promoteurs et des bénéficiaires de régimes de retraite, des pratiques d'investissement et de gouvernance saines ». L'Association a pour objectif d'évaluer et de promouvoir de saines normes de gouvernance d'entreprise au Canada.

Kevin Fahey, directeur du service des placements du Régime des CAAT, est président du conseil d'administration de l'Association. Julie Cays a déjà occupé la présidence de l'Association.

Institutional Limited partners Association

L'Institutional Limited Partners Association (ILPA) est une association sectorielle mondiale composée d'investisseurs commanditaires dans des fonds de capital-investissement. Le Régime de retraite des CAAT est membre actif de cette Association dont il a ratifié les principes relatifs au capital-investissement. Ces principes servent à promouvoir l'harmonisation des intérêts, de la bonne gouvernance et de la transparence qui forment la base de rapports efficaces entre les commanditaires et les associés commandités. Les principes exhortent les associés commandités à divulguer les risques extrafinanciers, y compris les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, à l'échelle des fonds et du portefeuille de l'entreprise, dans les rapports qu'ils produisent à l'intention des commanditaires.

CDP

Le Régime des CAAT est signataire du CDP (anciennement le Carbon Disclosure Project). Agissant au nom de centaines d'investisseurs institutionnels, le CDP encourage les entreprises de par le monde à communiquer des données sur leurs émissions de gaz à effet de serre, sur leur consommation d'eau, et sur leurs stratégies pour gérer les changements climatiques et les risques de déforestation. Ces données permettent aux investisseurs d'évaluer les risques compris dans leur portefeuille qui se rapportent à ces facteurs et aux entreprises de mesurer et de gérer leur empreinte environnementale.

Initiative pour la transparence dans les industries extractives

En 2016, le Régime des CAAT est devenu un signataire de la Déclaration des investisseurs pour la transparence dans les industries extractives en appui à l'Initiative relative à la transparence des industries extractives. L'Initiative vise à améliorer la gestion des ressources naturelles par les pays, en favorisant la transparence et la reddition de comptes des sociétés et des gouvernements du monde entier. Les pays et entreprises qui mettent

en oeuvre la norme de l'initiative doivent fournir de l'information sur leur gouvernance des revenus tirés du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière.

PRISE EN COMPTE DE FACTEURS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE GOUVERNANCE DANS LE PROCESSUS DE GESTION DES PLACEMENTS

À titre d'investisseur à long terme, le Régime encourage ses gestionnaires de placements à prendre en compte les facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le cadre de leurs activités. L'un des moyens employés pour y arriver consiste à envoyer, tous les ans, un questionnaire aux gestionnaires financiers du Régime et aux associés commandités. Ce questionnaire renferme une série de questions portant sur la prise en compte de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le processus de gestion de placements. D'après les réponses à ce questionnaire, un nombre grandissant des gestionnaires de placement du Régime tiennent compte de l'incidence de ces facteurs dans leurs décisions.

Votes par procuration exercés en 2016

Les votes par procuration sont organisés de manière à inciter les sociétés à devenir responsables sur le plan de l'environnement et de la politique sociale, à adopter de saines pratiques de gouvernance et à communiquer des renseignements sur les facteurs ESG et les risques. En 2016, il y a eu vote sur plus de 15 000 dossiers individuels lors des réunions des entreprises du portefeuille du Régime des CAAT.

Les propositions des actionnaires sont examinées au cas par cas en tenant compte de leur possible incidence sur la valeur à long terme de l'entreprise pour l'actionnaire. On a recensé 258 propositions d'actionnaires et le Régime a voté sur 133 d'entre elles. Parmi ces propositions d'actionnaires, 17 portaient sur la santé, l'environnement et une meilleure communication des facteurs de risques environnementaux, par le biais de politiques et de pratiques de développement durable; le Régime des CAAT a voté pour 15 de ces propositions. Le Régime a aussi voté pour des propositions portant sur la gouvernance, l'accroissement de la diversité dans les conseils d'administration et les équipes de direction, et l'ajout de droits de vote par procuration facilitant la nomination des membres des conseils d'administration par les actionnaires.

Au cœur de la réussite d'un plan PD moderne, la prise de décisions partagée dans une structure de gouvernance paritaire

Puisqu'il s'agit d'un régime conjoint, les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions et partagent les risques par l'entremise de leurs représentants siégeant aux deux organes décisionnels du Régime, à savoir le Conseil des fiduciaires et le Comité de parrainage. Cette structure de gouvernance paritaire est considérée comme un modèle pour la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées.

Les dirigeants sont nommés par les promoteurs du Régime : le Conseil des employeurs des collègues, au nom des conseils d'administration des collègues, l'Association du personnel administratif des collègues de l'Ontario (APACO), et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

Les fiduciaires sont tenus par la loi d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des participants du Régime. Le Conseil des fiduciaires définit la stratégie d'investissement et le niveau de risque de financement qu'il juge adéquat compte tenu des obligations à long terme du Régime et établit les politiques sur l'administration des prestations.

Les membres du Comité de parrainage représentent en premier lieu les intérêts du groupe qui les nomme. La priorité du Comité est de trouver l'équilibre entre les taux de cotisation et la structure des prestations.

« Le Régime des CAAT démontre bien ce qu'il est possible de réaliser lorsque les participants et les employeurs prennent ensemble les décisions sur les modalités financières importantes et qu'ils nomment un conseil conjoint responsable des placements et de l'administration du régime. Ce régime de retraite à gouvernance conjointe a prudemment géré les risques, afin d'offrir des prestations déterminées sûres. En outre, grâce à l'augmentation de ses membres, réalisée de façon innovatrice, le Régime demeure pertinent dans le secteur qu'il dessert. »

Murray Gold
Associé, Koskie Minsky

Cette égalité représentative et délibérative se retrouve également au sein des sous-comités du Conseil des fiduciaires dont le rôle consiste à formuler des recommandations à l'intention du Conseil sur des questions précises :

- **Sous-comité des appels** : le sous-comité entend les appels des participants relativement à l'interprétation des règlements du Régime.
- **Comité d'audit** : le comité évalue l'efficacité de l'organisme en matière de contrôle et de gestion des risques opérationnels. Il veille à la fiabilité des déclarations financières et examine les états financiers annuels. Il recommande la nomination de l'auditeur externe et reçoit le rapport de celui-ci. De plus, le comité assure la mise en œuvre des politiques sur la protection des dénonciateurs destinées aux membres du Conseil et au personnel du Régime. Il peut retenir les services d'un avocat qui le conseillera ou l'aidera lors de la tenue d'une enquête.
- **Comité des finances et de l'administration** : le comité s'occupe de la structure, du financement et de l'administration du Régime, des lois, des litiges concernant le Régime, ainsi que de la nomination et de l'évaluation des conseillers actuariels et des avocats-conseils. Le comité assure également la supervision des systèmes d'information, et passe en revue les activités, les projets, et les budgets d'immobilisations du Régime.
- **Comité du portefeuille** : le comité élabore et recommande l'*Énoncé des politiques et des procédures de placement* et les politiques connexes, notamment celles qui concernent l'investissement responsable et les placements dans des instruments dérivés. Il est également chargé de l'examen de la conformité aux politiques de placement et du rendement des investissements du Régime. Enfin, il formule des recommandations sur la nomination du dépositaire de la caisse de retraite.

Groupe de travail chargé d'examiner l'équité du Régime

Dans leur volonté de contribuer à la valeur du Régime, ses dirigeants tiennent compte de l'équité entre les participants de groupes et d'âge différents lorsqu'ils prennent des décisions concernant les taux de cotisation et les prestations. Un groupe de travail a donc été mis sur pied et il a examiné au début 2016 l'équité de diverses dispositions du Régime. Deux modifications de dispositions découlant de cet examen et qui sont entrées en vigueur au milieu de l'année sont décrites à la page 15.

Qualifications diversifiées et pertinentes des fiduciaires

De par sa composition, le Conseil de fiduciaires regroupe des personnes qui possèdent les compétences recherchées pour assurer une bonne surveillance du Régime, notamment :

- connaissance du système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, ses divers groupes d'employés et le Régime des CAAT;
- comptabilité financière, budgétisation et planification;
- conception et fonctionnement des régimes de retraite et cadres réglementaires;
- compréhension des principes des investissements, des marchés financiers et des valeurs mobilières;
- relations employés-employeurs, négociations et contrats;
- principes et concepts actuariels
- processus de gouvernance et de surveillance;
- gestion des risques financiers et opérationnels;
- diversité représentative des participants du Régime, en particulier la parité hommes-femmes.

Le Comité de parrainage se compose de huit membres :

quatre membres représentent les employés (trois sont nommés par le SEFPO et un par l'APACO), tandis que les quatre autres représentent les employeurs et sont nommés par le Conseil des employeurs des collèges au nom des conseils d'administration des collèges.



Marilou Martin

Coprésidente
Représente les employés
Coordonnatrice, CHCA Externships
au Centre for Hospitality
and Culinary Arts du Collège
George Brown; présidente de la
section locale 557 du SEFPO;
ancien membre du conseil
d'administration du Collège
George Brown et du SEFPO.



Brian Tamblin

Coprésident
Représente les employeurs
Conseiller administratif en
pratique privée, ancien président-
directeur général du Collège
Georgian et ancien vice-président
du conseil de direction du Conseil
des employeurs des collèges.



Ross Gascho

Représente les employeurs
Associé chez Fasken Martineau s.r.l.,
membre de l'Association du
Barreau canadien et de la Section
du droit des régimes de retraite
et des avantages sociaux de
l'Association du Barreau de
l'Ontario.



Steve Hudson

Représente les employeurs
Vice-président, Enseignement,
collège Niagara



Patrick Kennedy

Représente les employés
Professeur au centre pour
carrières et accès académique du
collège Algonquin; président de la
section locale 415 du SEFPO.



Kim Macpherson

Représente les employés
Conseillère des avantages sociaux
pour la section des Pensions et
Avantages Sociaux du SEFPO et
membre du conseil de deux autres
régimes de retraite conjoints.



Kelly Murray-Scott

Représente les employés
Directrice de la planification
financière au Collège Lambton.



Anne Sado

Représente les employeurs
Présidente du Collège George
Brown; présidente du conseil
d'administration d'ORION et de
La Toronto Region Board of Trade,
ainsi qu'administratrice du Legacy
Private Trust et du Mount Pleasant
Cemetery Group et membre de
l'Ordre du Canada.

Tom Wilcox nommé représentant des employés à compter du 1^{er} avril 2017 à la suite du départ à la retraite de Marilou Martin.

Peggy McCallum, a été représentante des employeurs du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2016.

Jeff Zabudsky, a été représentant des employeurs et a coprésidé le Comité du 1^{er} janvier 2012 au 4 août 2016.

UNE BONNE GOUVERNANCE ANCRÉ DANS LE SAVOIR ET LE RESPECT DES POLITIQUES

Politiques rigoureuses

Dans l'exercice de leurs fonctions, les dirigeants du Régime se guident sur de nombreuses politiques. Au moins tous les trois ans, des examens de ces politiques sont effectués afin de s'assurer de leur pertinence et de leur actualité, compte tenu de l'environnement dans lequel le Régime évolue. En 2016, les dirigeants ont examiné 21 de ces politiques (voir la liste ci-dessous).

Formation

Les nouveaux dirigeants du Régime assistent à une séance d'orientation initiale et reçoivent des documents pour poursuivre par eux-mêmes leur formation. De plus, tous les dirigeants prennent part à des séances de formation durant les réunions ordinaires données par de hauts dirigeants et des spécialistes de l'industrie. Tout au long de l'année, les dirigeants du Régime prennent aussi part à différentes conférences dans le milieu des régimes de retraite et font rapport à ce sujet. En 2016, ces activités

éducatives ont notamment porté sur les principaux risques internationaux et l'amélioration des résultats à long terme des placements, les prestations aux employés, la formation des fiduciaires et les normes de gestion d'une fiducie. Les membres du Comité du portefeuille ont assisté à des exposés sur la gestion des risques, l'investissement dans les marchés privés, l'investissement responsable, ainsi que les changements climatiques et le devoir fiduciaire.

Club 30 % Canada

Le chef de la direction, ainsi que le président et le vice-président du Conseil des fiduciaires sont membres du Club 30 % Canada, un groupe qui favorise la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration et au plus haut niveau de gestion. Le Club 30 % a comme vision d'encourager les entreprises à atteindre une meilleure représentation des femmes par rapport aux hommes, ce qui pourrait mener à une amélioration du leadership et de la gouvernance.

POLITIQUES DIRECTRICES MISES À JOUR OU MODIFIÉES EN 2016

Mandat du Sous-comité des appels

Critères de demande pour les nouveaux employeurs

Politique de communication du Conseil

Politique d'autoévaluation du Conseil

Politique de confidentialité du Conseil des fiduciaires

Politique de surveillance et de production de rapports du Conseil des fiduciaires

Politique sur le Plan d'activités

Politique d'examen du chef de la direction et gestionnaire du Régime

Affectation de l'excédent et Politique de financement

Politiques et procédures de mise en œuvre du portefeuille

Politique d'approvisionnement

Politiques sur la protection des divulgateurs

Politique sur les accords réciproques de transfert

Politique en matière d'investissement responsable

Rôle des membres du Conseil – président et vice-président

Politique de sélection et de vérification des conseillers du Comité de parrainage

Politique de conduite du Comité de parrainage

Politique de communication du Comité de parrainage

Politique de confidentialité du Comité de parrainage

Politique de surveillance et de production de rapports du Comité de parrainage

Politique de planification du Comité de parrainage

Politique sur la protection des divulgateurs du Comité de parrainage

Politique d'autoévaluation du Comité de parrainage

Énoncé des politiques et procédures de placement

Le Conseil des fiduciaires est constitué de 12 membres :

six membres représentent les employés (quatre sont nommés par le SEFPO, un est nommé par l'APACO et le dernier est nommé en alternance par les organismes qui représentent les employés), tandis que les six autres représentent les employeurs et sont nommés par le Conseil des employeurs des collèges au nom des conseils d'administration des collèges.



Donald Wright

Président

Fiduciaire des employés
Comptable général au Collège George Brown; trésorier de la section locale 557 du SEFPO et membre du comité de résolutions du SEFPO.



Beverley Townsend

Vice-présidente

Conseillère dans le domaine de la santé, ancienne présidente de l'ACAATO (prédécesseur de Collèges Ontario), présidente de la Fondation du Collège Loyalist et ancienne présidente du conseil d'administration du Collège Loyalist.



Darryl Bedford

Fiduciaire des employés

Professeur à la School of Information Technology au Collège Fanshawe et président de la section locale 110 du SEFPO.



Scott Blakey

Fiduciaire des employeurs

Directeur administratif du collège Durham; ancien président de la TTC Pension Fund Society.



Rasho Donchev

Fiduciaire des employés

Officier de planification au Collège Centennial et président de la section locale 559 du SEFPO.



Harry Gibbs

Fiduciaire des employeurs

Ancien vice-président, Placements, Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.



Bill Kuehnbaum

Fiduciaire des employés

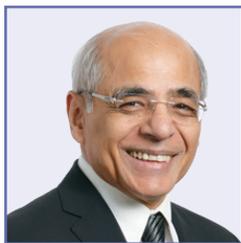
Professeur retraité de mathématiques au Collège Cambrian et ancien premier vice-président et trésorier du SEFPO; membre du conseil d'administration de SHARE.



Karen McRae

Fiduciaire des employeurs

Ancienne vice-présidente principale des placements à la Corporation Financière Mackenzie; fiduciaire de la caisse de retraite de l'Église anglicane du Canada et membre du conseil d'administration du Comité des placements du Trinity College.



Anasir Samji

Fiduciaire des employeurs

Directeur général d'Alderidge Consulting Inc., président du comité des pensions du conseil d'administration de Torstar.



Michael Seeger

Fiduciaire des employés

Directeur retraité des services financiers au Collège Loyalist.



Don Smith

Fiduciaire des employés

Membre du corps enseignant de l'École de gestion du Collège Georgian.



Gretchen Van Riesen

Fiduciaire des employeurs

Associée principale de GVR Consulting, membre du conseil d'administration de la Newfoundland and Labrador Teachers Pension Plan Corporation.

On trouvera d'autres renseignements sur les dirigeants dans le site Web du Régime.

La Politique de financement oriente l'utilisation des réserves, des cotisations et des prestations conditionnelles afin de préserver la vigueur du Régime

La Politique de financement du Régime de retraite des CAAT énonce six niveaux de santé financière et donne des directives aux dirigeants du Régime sur le recours à trois moyens de contrôle pour assurer la vigueur à long terme du Régime, préserver les prestations promises et assurer la gestion pendant les périodes d'instabilité. Les réserves, les cotisations et les prestations conditionnelles constituent ces moyens de contrôle.

Chaque évaluation actuarielle déposée permet de déterminer à quel niveau de la Politique se situe le Régime, selon sa situation de capitalisation.

Le tableau suivant illustre les options disponibles à chaque niveau de capitalisation aux termes de la Politique. Au niveau 4, c'est-à-dire celui auquel se situe actuellement le Régime, l'ordre de priorité et le choix du moment des options ne sont pas définis. Il est donc possible de prendre des décisions qui traduisent l'évolution des besoins des parties prenantes ou les nouveaux risques courus par le Régime.

La Politique de financement en un coup d'oeil

	Niveau 1	Niveau 1 Provisoire en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4 Capitalisé à 113,3 %	Niveau 5	Niveau 6	
MOYENS DE CONTRÔLE	Réserves	Entièrement utilisées	Entièrement utilisées	Entièrement utilisées	Affectation pour résister à un changement jusqu'à 0,5 % du taux d'actualisation	Priorité actuelle Affectations pour résister à un changement jusqu'à 1 % du taux d'actualisation	Affectation pour résister à une hausse du passif allant jusqu'à 7,5 %	Fonds supplémentaires dans les réserves, jusqu'à concurrence de la limite fiscale
	Cotisations	Cotisations de base plus taux de cotisation de stabilité de 3 % plus envisager d'autres hausses	Cotisations de base plus taux de cotisation de stabilité de 3 %	Cotisations de base plus taux de cotisation de stabilité de 3 %	Cotisations de base plus taux de cotisation de stabilité de 3 %	Cotisations de base plus taux de cotisation aux fins de stabilité de 1 % à 3 %	Cotisations de base plus taux de cotisation de stabilité de 0 % à 1 %	Envisager une réduction des cotisations de base
	Protection conditionnelle contre l'inflation	Aucune	Aucune	Payée	Payée plus rétroactivité	Payée plus constitution de réserves	Payée plus constitution de réserves	Envisager des augmentations ponctuelles contre l'inflation
	Prestations futures	Envisager des réductions des prestations acquises à l'avenir	Réductions temporaires des droits à retraite futurs	Annuler les réductions temporaires de prestations				Envisager une amélioration des prestations

Ce tableau est un sommaire de la Politique de financement du Régime des CAAT. Le texte intégral de cette politique est disponible sur votre site web.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Ces états financiers ont été préparés suivant des méthodes comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Bon nombre des montants sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative. Le Conseil des fiduciaires a retenu les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée à titre d'actuaire externes pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif évalué sur une base de continuité du Régime en vue de leur inclusion dans les états financiers. Les états financiers ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil des fiduciaires.

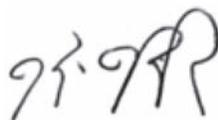
Le Régime de retraite des CAAT s'appuie sur des livres comptables, sur des systèmes d'information et sur des mécanismes de contrôle financier et de contrôle de gestion conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace. Ces systèmes comprennent des pratiques prudentes d'embauche et de formation de personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est clairement définie et la communication des politiques et directives à tous les échelons.

C'est le Conseil des fiduciaires qui assume au premier chef la responsabilité des états financiers du Régime des CAAT. Il supervise la communication de l'information financière par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui examine les questions liées à la comptabilité, à l'audit, aux mécanismes de contrôle interne, aux états financiers et aux rapports de l'auditeur externe.

L'auditeur externe du Régime, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., rend des comptes directement au comité d'audit auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de son audit et de ses constatations sur l'intégrité de l'information financière et la fiabilité des mécanismes de contrôle interne du Régime dans le contexte de son audit. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Cet audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer son opinion sur ces états financiers annuels.



Derek W. Dobson,
*Chef de la direction et
gestionnaire du Régime*



Kevin Rorwick,
Chef des finances

Le 24 avril 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'administrateur du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent ou non de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2016 et des états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 24 avril 2017

Opinion des actuaires

Les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée ont été retenus par le Conseil des fiduciaires du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de continuité du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime ») au 31 décembre 2016, en vue de leur inclusion dans les états financiers.

L'évaluation du passif actuariel du Régime a été fondée sur ce qui suit :

- les dispositions du Régime en vigueur au 31 décembre 2016
- les données sur la participation au 31 décembre 2015 fournies par le Conseil
- les méthodes prescrites au chapitre 4600 du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada - Comptabilité, qui porte sur les états financiers des régimes de retraite
- les hypothèses sur les événements futurs (les taux de rendement de l'actif, les taux d'inflation et les taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le Conseil.

Les états financiers ont pour but de donner une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2016, en supposant la continuité de l'exploitation. Cet objectif diffère de celui d'une évaluation règlementaire (c'est-à-dire l'évaluation actuarielle requise en vertu de la Loi sur les régimes de retraite (Ontario)), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif du Régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation du Conseil des événements futurs selon les conditions du marché à la fin de 2016 et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du Régime seront inévitablement différents, voire significativement différents, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du Régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du Régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation, et les hypothèses utilisées relativement à l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus au Canada.



Manuel Monteiro, FICA.



Paul Christiani, FICA

Le 24 avril 2017

État de la situation financière

31 décembre

(en milliers de dollars)	2016	2015
ACTIFS		
Actifs détenus sous forme de placements		
Placements (note 3)	9 752 901 \$	9 022 697 \$
Produit à recevoir	25 246	20 851
Créances clients non réglées	253 175	149 431
Montants à recevoir liés aux produits dérivés (note 5)	55 147	10 361
Cotisations à recevoir de l'employeur (note 11)	17 960	16 793
Cotisations à recevoir des participants (note 11)	17 851	16 793
Autres actifs (note 7)	5 795	5 872
	10 128 075	9 242 798
PASSIFS		
Passifs relatifs aux placements		
Dettes fournisseurs non réglées	698 140	445 737
Passifs liés aux produits dérivés (note 5)	21 951	190 998
Créditeurs et charges à payer (note 8)	19 757	13 762
	739 848	650 497
Actif net disponible pour le service des prestations	9 388 227 \$	8 592 301 \$
Obligations au titre des prestations de retraite (note 9)	8 880 936	8 368 251
Excédent règlementaire (note 10)	1 600 890	1 179 072
Écarts de mesure entre les déficits règlementaires et comptables (note 10)	(1 093 599)	(955 022)
Excédent	507 291 \$	224 050 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil des fiduciaires
Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie



Donald Wright,
Président



Beverley Townsend,
Vice-présidente

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)	2016	2015
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations (note 11)	442 494 \$	432 071 \$
Revenu de placement (note 12)	700 129	621 481
Hypothèses du régime de retraite du MRO (note 18)	105 780	-
	1 248 403	1 053 552
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Prestations (note 13)	430 594	406 314
Frais de gestion des placements (note 14)	7 201	5 992
Frais de gestion des prestations de retraite (note 14)	14 682	13 748
	452 477	426 054
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	795 926	627 498
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	8 592 301	7 964 803
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	9 388 227 \$	8 592 301 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)	2016	2015
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	8 368 251 \$	8 052 169 \$
Augmentation des obligations au titre des prestations constituées (notes 9 et 10)		
Intérêts sur les prestations constituées	478 739	469 075
Prestations constituées	249 430	238 481
Changements touchant les hypothèses actuarielles	109 541	(38 038)
Hypothèses du régime de retraite du MRO (note 18)	101 898	-
Pertes actuarielles	3 671	52 878
	943 279	722 396
Diminution des obligations au titre des prestations constituées		
Prestations versées (note 13)	430 594	406 314
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	512 685	316 082
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	8 880 936 \$	8 368 251 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'excédent

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)	2016	2015
Excédent (déficit), au début de l'exercice	224 050 \$	(87 366) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	795 926	627 498
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	(512 685)	(316 082)
Excédent, à la fin de l'exercice	507 291 \$	224 050 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes complémentaires

NOTE 1 – DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») est un régime de retraite interentreprises financé conjointement qui couvre les employés des 24 collègues d'arts appliqués et de technologie en Ontario, et d'autres employeurs connexes. La description suivante du Régime n'est qu'un résumé. Pour obtenir une description complète des dispositions du Régime, se reporter au texte du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie, qui constitue le document officiel.

Généralités

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées dont les prestations sont financées par les cotisations des employés et des employeurs participants, et par les revenus de placement. Le Régime compte trois promoteurs : le Conseil des employeurs des collègues qui agit pour le compte des conseils d'administration des collègues, l'Association du personnel administratif des collègues de l'Ontario (« APACO ») et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »).

Le Régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (« CSFO ») et agréé, sous le numéro 0589895, auprès de l'Agence du revenu du Canada en tant que régime de retraite non assujéti à l'impôt sur le revenu.

Un régime complémentaire distinct a été établi afin de procurer des prestations aux participants du Régime (autres que les employés du Régime) visés par les restrictions relatives aux prestations de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Puisque le régime complémentaire est une fiducie distincte, son actif net n'est pas inclus dans les états financiers du Régime. Aucune obligation relative à une capitalisation du régime complémentaire insuffisante (s'il y a lieu) n'incombe au Régime.

Capitalisation

Les prestations aux termes du Régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. La Politique de financement du Régime vise à garantir les promesses de pension et à assurer la stabilité à long terme des taux de cotisation des employeurs et des participants. Des

évaluations actuarielles sont effectuées afin de déterminer les obligations en matière de retraite et le niveau de la capitalisation du Régime, en fonction d'hypothèses approuvées par le Conseil des fiduciaires, et de cotisations et niveaux de prestations approuvés par le Comité de parrainage.

Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des soixante meilleurs mois consécutifs de gains ouvrant droit à pension et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à la plus rapprochée des dates suivantes : i) à 65 ans; ii) lorsque la somme de l'âge et des états de service validable égale au moins 85; ou iii) dès l'âge de 60 ans, sous réserve d'un minimum de 20 années de services validables. Avant cette date, les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

Prestations de décès

Au décès d'un participant actif ou retraité, des prestations peuvent être payables au

conjoint admissible survivant, aux enfants admissibles, au bénéficiaire désigné ou à la succession du participant actif ou du retraité.

Portabilité

Les participants commencent à acquérir des droits dès qu'ils adhèrent au Régime et ont droit à une rente différée s'ils mettent fin à leur emploi auprès de l'employeur avant leur retraite.

Les participants qui ne sont pas admissibles à une rente immédiate peuvent aussi choisir de transférer la valeur de rachat de leur rente à un autre régime de retraite si ce régime le permet ou à un instrument de retraite enregistré deux ans après la date des dernières cotisations versées, sous réserve des dispositions d'immobilisation et de certaines restrictions d'âge.

Indexation des prestations

Les prestations de retraite versées sont indexées, pour la portion de la rente

calculée avec le service acquis après 1991, en fonction de l'inflation chaque année, en janvier, à hauteur de 75 % de la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre de l'année antérieure, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté. Les ajustements en fonction de l'inflation sur la partie de la rente fondée sur les années de service acquis après 2007 sont conditionnels à la situation de capitalisation du Régime.

Politique de financement

La Politique de financement du Régime détermine l'utilisation de tout excédent de capitalisation calculé dans la dernière évaluation actuarielle règlementaire. En cas d'excédent de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation, la politique prévoit la constitution de réserves, et/ou des baisses précises des taux de cotisation, et/ou des ajustements

en fonction de l'inflation dans le cas des services acquis avant 1992 ou après 2007. En cas de déficit de capitalisation, aucune protection contre l'inflation pour les services acquis après 2007 ne serait payée et une diminution des futures prestations de retraite accumulées et/ou une hausse des taux de cotisation serait requise. Conformément à une entente avec le gouvernement de l'Ontario, la Politique de financement comprend des mesures temporaires pour les évaluations déposées le ou avant le 30 décembre 2017 selon lesquelles, si un déficit de capitalisation est enregistré, il n'y aurait pas de hausses des cotisations supérieures à celles en vigueur et les futures prestations de retraite accumulées seraient réduites.

NOTE 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Ces états financiers présentent, en dollars canadiens, l'information financière du Régime à titre d'unité comptable indépendante des promoteurs ou des participants.

Les présents états financiers ont été dressés conformément au chapitre 4600 des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (« chapitre 4600 ») du *Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada (Manuel de CPA Canada - Comptabilité)*. Comme l'exige le chapitre 4600, le Régime a évalué et déclaré des informations sur les instruments financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (voir le texte ci-après et la note 6). Les normes comptables pour les entreprises à capital fermé dans la Partie II du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* sont utilisées pour les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements du Régime ou ses obligations au titre des prestations de retraite, dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

Placements

L'achat et la vente de placements sont comptabilisés à la date de l'opération et sont présentés à leur juste valeur, soit le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une opération ordonnée entre les parties à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements à court terme sont évalués au coût et ajustés en fonction du change, qui, avec les intérêts courus à recevoir, équivaut à la juste valeur.
- Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours de clôture. Si les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des renseignements sur les marchés actuels.
- Les titres à revenu fixe sont évalués selon une moyenne des cours acheteurs de clôture des participants du marché.
- Les placements dans des fonds sous-jacents sont évalués en fonction des

valeurs de l'actif net obtenues des gestionnaires de fonds, lesquelles sont déterminées selon la juste valeur des placements sous-jacents du fonds.

- Les placements dans des fonds d'infrastructures et de capital-investissement sont détenus par le biais de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur est déterminée par le gérant de la société en commandite, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue sur les placements sous-jacents ou sur les prévisions quant au rendement financier futur, puis en appliquant des techniques d'évaluation appropriées comme des valeurs comparables du marché ou des flux de trésorerie actualisés. Les placements sous-jacents dans des fonds d'infrastructures sont souvent évalués selon les flux de trésorerie futurs estimés qui seront versés à l'investisseur, lesquels sont ensuite actualisés en tenant compte d'une période prolongée de prévisions des flux de trésorerie et d'une prévisibilité supérieure des flux de trésorerie.

- La juste valeur des placements immobiliers est déterminée par le gestionnaire externe, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue des gestionnaires immobiliers individuels. Les évaluations de biens immobiliers sont fondées principalement sur les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie et de la capitalisation du revenu.
- Les instruments financiers dérivés sont constatés à la juste valeur selon les modèles de valorisation généralement utilisés par les participants du marché. La juste valeur est fournie par des fournisseurs établis de fixation des prix et est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation nécessitant le recours à des données et des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables ainsi que l'incidence du risque lié à une contrepartie, le cas échéant.

Revenu de placement

Les gains et pertes réalisés à la vente des placements sont déterminés selon le cout moyen des titres vendus. La variation de l'écart entre la juste valeur et le cout des placements au début et à la fin de chaque exercice est comptabilisée à titre de plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements. Les intérêts, dividendes et distributions des fonds communs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividende sont inscrits à la date ex-dividende.

Les couts de transaction sont des couts différentiels directement attribuables à l'achat ou à la vente des placements. Les couts de transaction engagés sont des charges et sont comptabilisés séparément en déduction du revenu de placement.

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur de marché des actifs et des passifs libellés en devises est convertie au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes découlant des variations de ces taux sont comptabilisés au poste gain (perte) réalisé pour les placements vendus et au poste de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements détenus à la clôture de l'exercice.

Cotisations

Les cotisations payables au Régime sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

Prestations

Les sommes versées à titre de prestations de retraite ou de remboursement ou les sommes transférées hors du Régime sont comptabilisées dans la période où elles sont versées. Tout paiement de prestations de retraite non versées est reflété dans les obligations au titre des prestations de retraite.

Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur des prestations constituées à verser ultérieurement aux participants et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses selon l'information disponible à la date des états financiers qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif ainsi que sur les montants constatés des revenus connexes et des charges. Ces estimations et hypothèses servent surtout à établir la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif lié aux placements. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.

Impôt sur le revenu

Le Régime est exonéré de l'impôt de la partie 1 aux termes de l'alinéa 149(1)o) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Nouvelles prises de position comptables – IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9 remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et s'appliquera aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2018. IFRS 9 établit les principes d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers en vue de la présentation d'informations aux utilisateurs des états financiers pour l'appréciation des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'entité. Le Régime évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 sur les états financiers, mais n'a pas encore déterminé l'étendue de cette incidence.

NOTE 3 – PLACEMENTS

3(a) – Sommaire des placements

(en milliers de dollars)	2016		2015	
	Juste valeur	Cout	Juste valeur	Cout
Placements à court terme	1 028 075 \$	1 025 704 \$	807 462 \$	785 847 \$
Titres à revenu fixe (note 3b)	2 543 155	2 456 003	2 459 032	2 328 363
Actions (note 3c)	4 451 912	3 825 453	4 267 139	3 564 111
Infrastructure	744 966	546 738	599 613	428 198
Biens immobiliers	469 055	287 804	418 634	261 311
Capital-investissement	515 738	342 884	470 817	286 997
	9 752 901 \$	8 484 586 \$	9 022 697 \$	7 654 827 \$

3(b) – Titres à revenu fixe

Les placements dans des titres à revenu fixe comprennent les émetteurs suivants :

(en milliers de dollars)	2016		2015	
	Juste valeur	Cout	Juste valeur	Cout
Gouvernement du Canada	953 577 \$	903 289 \$	931 820 \$	868 535 \$
Gouvernements provinciaux	946 138	924 689	1 012 224	964 907
Administrations municipales	10 334	10 522	14 079	14 368
Sociétés	329 750	325 541	404 037	401 536
À l'étranger	303 356	291 962	96 872	79 017
Total des titres à revenu fixe	2 543 155 \$	2 456 003 \$	2 459 032 \$	2 328 363 \$

Les obligations des gouvernements comprennent aussi bien les obligations émises que celles garanties par les gouvernements.

Aux 31 décembre, l'échéance des placements dans des titres à revenu fixe s'établissait comme suit :

	2016	2015
	Juste valeur	Juste valeur
De 1 an à 5 ans	325 886 \$	238 629 \$
De 6 à 10 ans	434 276	382 116
De 11 à 20 ans	505 571	660 395
Plus de 20 ans	1 277 422	1 177 892
Total des titres à revenu fixe	2 543 155 \$	2 459 032 \$

3(c) – Placements en actions

Les actions canadiennes et étrangères comprennent les titres émis et négociés dans les régions géographiques suivantes :

	2016		2015	
	Juste valeur (en milliers de dollars)	%	Juste valeur (en milliers de dollars)	%
États-Unis	1 533 517 \$	34,4	1 466 246 \$	34,5
Autres – Asie/Pacifique	782 697	17,6	679 956	15,9
Canada	766 791	17,2	620 003	14,5
Europe (sauf le Royaume-Uni)	503 015	11,3	704 456	16,5
Japon	395 877	8,9	425 440	10,0
Royaume-Uni	195 425	4,4	184 741	4,3
Autres	178 315	4,0	103 859	2,4
Amérique latine	96 275	2,2	82 438	1,9
Total des actions	4 451 912 \$	100,0	4 267 139 \$	100,0

3(d) – Sommaire des placements importants

Au 31 décembre 2016, le Régime détenait les placements suivants dont la juste valeur ou le coût était supérieur à 1 % de la juste valeur ou du coût du total des placements :

(en milliers de dollars)	Juste valeur	Coût
Placements à court terme		
Bons du Trésor des États-Unis	486 210 \$	486 445 \$
Titres à revenu fixe		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1	98 659	101 147
Fonds commun CIBC – Fonds indiciel d'obligations à long terme	153 506	157 668
Fannie Mae Pass Thru Certificates	100 876	98 972
Obligations du gouvernement du Canada	815 006	761 578
Obligations de la province de l'Ontario	392 527	387 675
Obligations de la province de Québec	276 278	259 786
Actions		
Acadian Emerging Market Small-Cap Fund	106 396	102 018
Arrowstreet Global World Alpha Extension Fund	841 286	811 535
Beutel Goodman Money Market FD 1-207	155 031	155 031
Fonds BlackRock Global Fixed Income Alpha Offshore A1	325 643	254 440
Fonds Bridgewater Pure Alpha II	239 729	156 970
GMO Emerging Domestic Opportunities Fund IV	337 490	364 374
ISHARE Core S&P Midcap ETF	107 188	93 146
ISHARE Core S&P 500 ETF	103 849	75 891
SPDR S&P 500 ETF Trust	102 250	73 941
Immobilier		
Fonds immobilier Greystone	383 477	207 873

3(e)-Prêts de titres

Le Régime effectue des prêts de titres afin d'accroître le rendement de son portefeuille. Il limite le risque de crédit associé aux prêts de titres en exigeant de l'emprunteur qu'il fournisse une garantie quotidienne sous forme de liquidités et de placements facilement négociables d'une valeur de marché supérieure à celle des titres empruntés. Au 31 décembre 2016, les placements du Régime comprenaient des prêts de titres d'une juste valeur de 982 135 k\$ (1 310 705 k\$ en 2015). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts s'établissait à 1 031 736 k\$ (1 375 170 k\$ en 2015). Le revenu net provenant des prêts de titres pour l'exercice s'élevait à 3 385 k\$ (3 609 k\$ en 2015) et est compris au poste Autres produits à la note 12.

NOTE 4 – GESTION DES CAPITAUX ET DU RISQUE D'INVESTISSEMENT

Le Régime définit ses capitaux comme étant l'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite. L'actif net disponible pour le service des prestations, qui se compose de placements et d'autres actifs, est géré de manière à pouvoir financer les obligations au titre des prestations de retraite futures. La mesure dans laquelle l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur ou inférieur aux obligations au titre des prestations de retraite est comptabilisée comme un excédent ou un déficit respectivement. L'objectif de la gestion des capitaux du Régime est de s'assurer que le Régime est entièrement provisionné sur une base de continuité de l'exploitation afin de verser les prestations du Régime à long terme.

Les principaux risques associés à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite sont les variations relatives aux principales hypothèses utilisées. Le taux de rendement des placements estimé reflète les estimations faites quant au rendement futur des placements et est sensible à la variation des taux d'intérêt à long terme. Le taux d'augmentation des salaires est assujéti aux règlements salariaux et à l'inflation à venir. Les hypothèses sur la longévité et les départs à la retraite sont importantes car elles affectent le nombre présumé de versements de rente. Le Conseil des fiduciaires surveille de près la vraisemblance de ces hypothèses, et les ajuste au besoin.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement consiste à diversifier

les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale du ratio de capitalisation et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de limiter l'exposition liée à un seul émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

La gestion du risque d'investissement se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés aux actifs investis. Les placements sont principalement exposés aux risques de change, de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité. Le Régime a initialement mis en place en juillet 1996 un *Énoncé des politiques et objectifs de placement* (maintenant nommé *l'Énoncé des politiques et procédures de placement*

[l'« Énoncé »]), qui traite de la manière dont les fonds peuvent être investis. L'Énoncé exige la diversification des placements à l'intérieur des catégories d'actif et prévoit des seuils d'exposition aux placements individuels. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'Énoncé, et en conformité avec les lois pertinentes. Le Conseil des fiduciaires approuve les politiques de l'Énoncé et les passe en revue au moins une fois par an. Les derniers examens de l'Énoncé remontent au 29 novembre 2016 et au 28 février 2017, et conséquemment, les catégories d'actifs de l'infrastructure et des biens immobiliers ont été combinées

pour devenir une classe d'actifs réels. Les changements suivants ont aussi été apportés aux fourchettes d'attribution pour

la catégorie des actifs réels et pour d'autres catégories :

	Fourchette antérieure d'attribution de l'actif	Fourchette révisée d'attribution de l'actif
Obligations nominales à longue échéance	De 10 à 30 %	De 10 à 25 %
Obligations à rendement réel	De 4 à 8 %	De 3 à 7 %
Actifs réels	Ne s'applique pas	De 10 à 25 %
Infrastructure	De 5 à 15 %	Ne s'applique pas
Biens immobiliers	De 2 à 10 %	Ne s'applique pas
Actions canadiennes	De 6 à 10 %	De 3 à 10 %
Actions des marchés industrialisés	De 30 à 40 %	De 20 à 40 %
Capital-investissement	De 2 à 10 %	De 5 à 20 %

L'Énoncé comprend 9 grandes catégories d'actifs (10 catégories d'actifs en 2015). Une série d'indices de référence a été établie afin de mesurer le rendement par rapport au taux de rendement annuel de chaque catégorie. Le taux de rendement annuel de l'ensemble des placements est mesuré par rapport à un indice composé constitué de la moyenne pondérée du rendement de l'indice de chaque catégorie, selon la répartition réelle des actifs visant à pondérer les diverses catégories. On s'attend à ce que le taux de rendement annuel du Régime soit égal ou supérieur à l'indice composé. Sur une période à long terme d'au moins 10 ans, le taux de rendement, sans l'inflation, devrait être supérieur à 4,5 %. Au 31 décembre 2016, les actifs du Régime étaient répartis dans les fourchettes de répartition autorisées.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs, accompagnée de l'impact des instruments dérivés, et les indices de référence connexes.

Catégorie d'actifs	Indice de référence	2016		2015	
		Fourchette de répartition	Répartition réelle	Fourchette de répartition	Répartition réelle
Instruments de couverture du passif		De 29 à 71 %	43,1 %	De 38 à 48 %	43,1 %
Obligations nominales à longue échéance	FTSE TMX Long Bond Index	De 10 à 25 %	14,4 %	De 10 à 30 %	15,7 %
Obligations Universe nominales	FTSE TMX Universe Index	De 3 à 7 %	4,9 %	De 3 à 7 %	4,8 %
Obligations à rendement réel	Rendement réel	De 3 à 7 %	5,6 %	De 4 à 8 %	6,4 %
Actifs réels	IPC + 5 %	De 10 à 25 %	12,9 %	Ne s'applique pas	-
Infrastructure	IPC + 5 %	Ne s'applique pas	-	De 5 à 15 %	7,0 %
Biens immobiliers	IPD Canadian Property	Ne s'applique pas	-	De 2 à 10 %	4,9 %
Produits de base	S&P GSCI	De 3 à 7 %	5,3 %	De 3 à 7 %	4,3 %
Instruments d'amélioration du rendement		De 36 à 82 %	56,5 %	De 52 à 62 %	56,5 %
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX	De 3 à 10 %	8,0 %	De 6 à 10 %	7,8 %
Actions des marchés industrialisés	MSCI Monde ex Canada	De 20 à 40 %	33,4 %	De 30 à 40 %	33,2 %
Actions des marchés émergents	MSCI Marchés émergents	De 8 à 12 %	9,7 %	De 8 à 12 %	10,0 %
Capital-investissement	MSCI ACWI + 3 %	De 5 à 20 %	5,4 %	De 2 à 10 %	5,5 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	0,4 %	Ne s'applique pas	0,4 %
Total des placements			100,0 %		100,0 %

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements du Régime libellés en devises dont la valeur fluctue en raison des variations des taux de change. Afin de gérer ce risque, le Régime a mis en œuvre des stratégies de couverture de change, comme il est expliqué à la note 5. Les expositions au risque de change aux 31 décembre se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	2016			2015
	Exposition brute	Montant couvert	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain	3 523 691 \$	(1 702 540) \$	1 821 151 \$	1 887 148 \$
Autres devises	358 991	(71 617)	287 374	289 084
Yen japonais	321 668	(188 975)	132 693	214 109
Euro	518 049	(410 474)	107 575	250 784
Dollar de Hong Kong	122 410	(23 098)	99 312	126 718
Livre sterling	182 776	(112 303)	70 473	83 389
Franc suisse	55 539	(46 002)	9 537	30 893
Total en devises	5 083 124	(2 555 009)	2 528 115	2 882 125
Dollar canadien	4 264 370	2 573 893	6 838 263	5 684 480
	9 347 494 \$	18 884 \$	9 366 378 \$	8 566 605 \$

Le tableau précédent comprend tous les actifs détenus sous forme de placement et tous les passifs relatifs aux placements, tels qu'ils figurent à l'état de la situation financière.

Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et une devise entraînerait un gain ou une perte de change correspondant de 5 %. Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et toutes les autres devises au 31 décembre 2016 entraînerait un gain ou une perte de 126 406 k\$ (144 106 k\$ en 2015).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence potentiellement défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif ou du passif du Régime. Les valeurs de l'actif, du passif et du niveau de capitalisation du Régime sont toutes touchées par les variations des taux d'intérêt nominaux ou réels.

Le risque de taux d'intérêt dépend principalement de l'échéance et du montant des flux de trésorerie, et la durée est une mesure de ce risque. La durée indique l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs et s'obtient en calculant la durée moyenne des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie à échéance plus éloignée (durée plus longue) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que les flux de trésorerie à plus court terme.

Au 31 décembre 2016, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 13,5 années (13,4 années en 2015). Si les taux d'intérêt augmentaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe baisserait d'environ 279 millions \$ (287 millions \$ en 2015). À l'inverse, si les taux d'intérêt baissaient de 1 %, la juste

valeur du portefeuille de titres à revenu fixe augmenterait d'environ 279 millions \$ (292 millions \$ en 2015).

Voir la note 10 au sujet de l'incidence des variations de taux d'intérêt sur l'excédent réglementaire du Régime.

Risque lié au marché des actions

On entend par risque lié au marché des actions le risque que la valeur d'une catégorie d'actions de sociétés ouvertes se comporte différemment de son indice de référence. Au 31 décembre, une variation de 10 % de la valeur de l'indice de référence aurait entraîné la variation suivante du pourcentage de la valeur de la catégorie d'actions de sociétés ouvertes, en fonction de la relation observée par le passé entre le rendement d'actions particulières dans le portefeuille et l'indice de référence :

(en milliers de dollars)	2016		2015	
	Une variation de 10 % donne un changement de	Gain / Perte	Une variation de 10 % donne un changement de	Gain / Perte
Actions canadiennes	10,6 %	80 532 \$	10,4 %	65 443 \$
Actions des marchés industrialisés	9,5 %	297 186 \$	10,0 %	307 058 \$
Actions des marchés émergents	9,9 %	84 334 \$	9,8 %	81 665 \$

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière découlant du non-respect d'une contrepartie de ses obligations contractuelles. Le Régime limite le risque de crédit en investissant dans les titres de créance de sociétés dont la notation, établie par une agence de notation du crédit reconnue, est d'au moins BBB ou R-1 (court terme). Jusqu'à 20 % de la valeur de marché des titres à revenu fixe peuvent être investis dans des titres à rendement élevé dont la notation est inférieure à BBB. Le risque de crédit lié à une seule contrepartie est limité aux montants maximaux.

De plus, le Régime est exposé à un risque de crédit associé aux justes valeurs positives des instruments dérivés, lorsque la contrepartie a une dette envers le Régime. Le Régime gère ce risque en appliquant sa politique sur les placements en instruments dérivés, qui limite les placements dans des instruments dérivés aux contreparties qui ont obtenu une notation de A auprès d'au moins deux agences de notation du crédit reconnues. De plus, le Régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de la vente de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit vendus.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, aux 31 décembre, au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant la prise en compte des garanties. Il ne comprend que les actifs financiers qui sont exposés au risque de crédit; les autres actifs financiers, essentiellement les titres de participation, de même que les actifs non financiers, en sont exclus.

(en milliers de dollars)	2016	2015
Placements à court terme	1 028 075 \$	807 462 \$
Titres à revenu fixe	2 543 155	2 459 032
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	55 147	10 361
Intérêts à recevoir	13 676	12 090
Titres prêtés	982 135	1 310 705
Dérivés sur défaillance de crédit vendus	27 005	2 790
Exposition maximale totale	4 649 193 \$	4 602 440 \$

La qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe du Régime aux 31 décembre se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
AAA	1 059 583 \$	1 057 374 \$
AA	220 225	236 348
A	920 224	981 251
BBB ou moins	343 123	184 059
	2 543 155 \$	2 459 032 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers, y compris le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Le Régime détient un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des provinces, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2016, la juste valeur de ces obligations s'élevait à 1 899 715 k\$ (1 944 044 k\$ en 2015). Le Régime détient également un portefeuille de placements à court terme de 1 028 075 k\$ (807 462 k\$ en 2015), qui représente principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui sont disponibles pour pouvoir satisfaire aux obligations de paiement.

NOTE 5 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction des variations de la valeur des actifs sous-jacents, d'indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le recours aux dérivés comme substituts aux opérations de marché directes comporte des risques similaires à ceux liés à l'acquisition ou à la vente réelle du titre auquel le dérivé se rapporte. Les contrats sur produits dérivés sont conclus sur le marché hors cote ou sur des Bourses réglementées.

Les montants nominaux des contrats sur produits dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins de calcul de l'échange des flux de trésorerie. Ils ne représentent ni le gain ou la perte potentiels ni l'exposition nette au risque de marché ou de crédit lié à de telles opérations. Ils servent plutôt de référence pour établir le rendement et la juste valeur des contrats.

Le Régime utilise des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme, de swaps, d'options

et de dérivés de crédit dans le cadre de sa stratégie de placement. Cette utilisation des dérivés a pour but d'augmenter ou de diminuer son exposition à un marché particulier.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés essentiellement aux fins suivantes :

- Réduire le risque de liquidité dans le compte du gestionnaire d'actions et le compte de résultat par le recours à des contrats à terme normalisés, et ce, en convertissant l'exposition aux liquidités en exposition aux marchés financiers, conformément à la politique du Régime sur la composition de l'actif à long terme.
- Rééquilibrer le positionnement réel des catégories d'actif avec la politique de composition de l'actif, dans les plages de tolérance, par le recours à des contrats à terme standardisés et des instruments de règlement différé. Cette stratégie permet de rajuster la pondération des catégories d'actif à l'aide de positions acheteur et vendeur synthétiques.
- Les contrats de change à terme sont utilisés pour les achats ou les ventes de devises à court terme liés à l'exécution des opérations libellées en devises. Ils sont également utilisés pour les opérations passives de couverture de change (50 % du portefeuille d'actions étrangères, en excluant les marchés émergents), pour des stratégies de gestion active des devises qui augmentent ou diminuent le ratio de couverture (dans des limites définies) afin de générer un rendement supplémentaire, et pour une couverture totale (100 %) des placements étrangers dans des placements en infrastructures et en biens immobiliers.
- Les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les options et les contrats à terme normalisés permettent de détenir des avoirs dans les marchés où aucun titre physique n'est disponible, ou tiennent lieu de substituts de risque neutre pour les titres physiques. Les options permettent une exposition à la volatilité des cours d'un titre ou d'un indice sous-jacent.

Le tableau ci-après énumère les types d'instruments financiers dérivés utilisés par le Régime ainsi que les valeurs notionnelles et les justes valeurs correspondantes.

(en milliers de dollars)	2016			2015		
	Valeur notionnelle	Juste valeur		Valeur notionnelle	Juste valeur	
		Positive	Négative		Positive	Négative
Actions						
Contrats à terme normalisés	922 579 \$	- \$	(2 299) \$	1 012 832 \$	2 022 \$	(3 072) \$
Titres à revenu fixe						
Contrats à terme normalisés	444 163	1 164	(2 575)	863 994	1 592	(403)
Dérivés de change						
Vente à terme	3 325 962	18 905	-	2 793 848	-	(113 632)
Swaps	3	647	(645)	1 130	647	(673)
Dérivés sur taux d'intérêt						
Swaps	954 362	5 212	(3 334)	223 893	1 909	(2 157)
Options	(47 107)	-	(271)	-	-	-
Swaps sur défaillance de crédit						
Achetés	65 443	2 158	(68)	76 635	704	(110)
Vendus	27 005	70	(237)	2 790	-	(386)
Produits de base						
Contrats à terme normalisés	498 042	26 991	(12 313)	370 933	3 188	(70 545)
Inflation						
Swaps	7 291	-	(209)	16 584	300	(20)
	6 197 743 \$	55 147 \$	(21 951) \$	5 362 639 \$	10 362 \$	(190 998) \$

D'après les valeurs notionnelles, la durée jusqu'à l'échéance des dérivés compris dans le tableau précédent s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Moins de 1 an	4 472 545 \$	4 886 647 \$
De 1 an à 5 ans	1 540 503	382 313
Plus de 5 ans	184 695	93 679
	6 197 743 \$	5 362 639 \$

NOTE 6 – ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les Normes internationales d'information financière (IFRS) établissent une hiérarchie à trois niveaux pour classer les mesures de la juste valeur à des fins d'information. Les données font généralement référence aux données et aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix du placement. Les données observables sont des données fondées sur des données du marché provenant de sources indépendantes. Les données

non observables sont des données qui reflètent les propres hypothèses du Régime quant aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix d'un placement, selon la meilleure information disponible dans les circonstances. Cette hiérarchie à trois niveaux se présente comme suit :

- **Niveau 1** – les cours de placements identiques sur des marchés actifs

- **Niveau 2** – les données autres que les cours du niveau 1, qui sont observables pour le placement, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des données dérivées des cours)
- **Niveau 3** – les données pour le placement qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Les tableaux suivants résument les niveaux de classement de la juste valeur des placements ainsi que des sommes à recevoir et du passif relatifs aux dérivés, aux 31 décembre :

2016				
(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	11 518 \$	1 016 557 \$	-	1 028 075 \$
Titres à revenu fixe	-	2 543 155	-	2 543 155
Actions	3 150 515	1 301 397	-	4 451 912
Infrastructure	-	-	744 966	744 966
Biens immobiliers	-	-	469 055	469 055
Capital-investissement	-	-	515 738	515 738
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	28 155	26 992	-	55 147
Passifs liés aux produits dérivés	(17 188)	(4 763)	-	(21 951)
	3 173 000 \$	4 883 338 \$	1 729 759 \$	9 786 097 \$

2015				
(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	-	807 462 \$	-	807 462 \$
Titres à revenu fixe	-	2 459 032	-	2 459 032
Actions	3 255 641	1 011 498	-	4 267 139
Infrastructure	-	-	599 613	599 613
Biens immobiliers	-	-	418 634	418 634
Capital-investissement	-	-	470 817	470 817
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	6 802	3 559	-	10 361
Passifs liés aux produits dérivés	(74 020)	(116 978)	-	(190 998)
	3 188 423 \$	4 164 573 \$	1 489 064 \$	8 842 060 \$

Il n'y a eu aucun transfert important de placements entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de 2016 ou 2015.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des placements pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées dans le calcul de la juste valeur, pour les exercices clos les 31 décembre :

2016				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	599 613 \$	418 634 \$	470 817 \$	1 489 064 \$
Acquisitions	226 669	44 043	114 477	385 189
Cessions	(140 735)	(18 520)	(154 439)	(313 694)
Gains réalisés	32 606	970	95 848	129 424
Gains non réalisés	26 813	23 928	(10 965)	39 776
Solde de clôture	744 966 \$	469 055 \$	515 738 \$	1 729 759 \$

2015				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	399 853 \$	407 172 \$	311 244 \$	1 118 269 \$
Acquisitions	124 712	54 476	124 554	303 742
Cessions	(23 087)	(75 436)	(92 284)	(190 807)
Gains réalisés	2 102	24 502	32 326	58 930
Gains non réalisés	96 033	7 920	94 977	198 930
Solde de clôture	599 613 \$	418 634 \$	470 817 \$	1 489 064 \$

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS

(en milliers de dollars)	2016			2015
	Coût	Dépréciation et amortissement cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciels	4 480 \$	1 470 \$	3 010 \$	3 348 \$
Améliorations locatives	197	142	55	116
Matériel informatique	543	342	201	228
Mobilier, agencements et équipements	826	499	327	289
	6 046 \$	2 453 \$	3 593 \$	3 981 \$

Les autres actifs sont composés d'immobilisations d'une valeur comptable nette de 3 593 k\$ (3 981 k\$ en 2015), et de divers débiteurs et charges payées d'avance d'une somme de 2 202 k\$ (1 891 k\$ en 2015). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont dépréciées ou amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile.

NOTE 8 – CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Est incluse dans les créditeurs et charges à payer une somme de 9 051 k\$ (6 302 k\$ en 2015) pour des prestations de retraite supplémentaires pour le personnel du Régime selon les droits à pension en sus des montants maximaux permis pour les régimes enregistrés de retraite en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

NOTE 9 – OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent la valeur des prestations constituées à verser dans le futur aux participants et sont fondées sur une évaluation actuarielle préparée par l'actuaire du Régime. Les données de l'évaluation utilisées sont celles au début de l'exercice, lesquelles sont extrapolées jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres. Les obligations au titre des prestations de retraite comprennent la valeur des ajustements conditionnels en fonction de l'inflation pour le service après 2007 offerts jusqu'au 1^{er} janvier 2020 et excluent toute hausse conditionnelle par la suite. Les obligations au titre des prestations de retraite et l'excédent (le déficit) en découlant aux fins des états financiers diffèrent de ceux obtenus aux fins réglementaires (voir la note 10). Après la fin de l'exercice, une évaluation réglementaire a été soumise le 1^{er} janvier 2017 et la prochaine évaluation réglementaire devra être déposée au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2016 s'établissaient à 8 880 936 k\$ (8 368 251 k\$ en 2015).

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles qui sous-tendent la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite reflètent les meilleures estimations de la direction

des événements économiques et non économiques à venir. Les hypothèses non économiques portent notamment sur les taux de mortalité, de sortie et de retraite. Les principales hypothèses économiques comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le rendement des placements est fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des placements, tient compte de la composition de l'actif du Régime et repose sur les attentes actuelles à l'égard du marché. Le taux d'inflation est le point médian de l'objectif d'inflation de la Banque du Canada qui se situe entre 1 % et 3 %. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques aux 31 décembre se résument comme suit :

	2016	2015
Taux d'actualisation	5,60 %	5,70 %
Taux d'augmentation des salaires	3,75 %	3,75 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation réel	3,60 %	3,70 %

Les changements touchant les hypothèses actuarielles entre 2015 et 2016 ont entraîné une augmentation des obligations au titre des prestations à hauteur de 109 541 k\$ en raison d'une réduction de 10 points de base du taux d'actualisation (diminution de 38 038 k\$ entre 2014 et 2015 pour refléter la mise à jour des hypothèses

démographiques, compensée en partie par une réduction de 10 points de base du taux d'actualisation).

Pertes actuarielles

Les pertes actuarielles découlent des modifications des obligations au titre des prestations de retraite en raison de l'écart entre les conditions économiques et démographiques réelles et prévues. En 2016, les pertes actuarielles se sont chiffrées à 3 671 k\$ (pertes à hauteur de 52 878 k\$ en 2015). En 2016 et 2015, les pertes actuarielles ont découlé des pertes démographiques qui ont été compensées en partie par une progression des salaires et de l'inflation moins importante que prévu.

Dispositions du Régime

Les taux de cotisation (tels que définis dans le texte du Régime) des employeurs et des employés sont de 11,2 % des gains cotisables jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) (55 300 \$ en 2017 et 54 900 \$ en 2016) établi par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada, et de 14,8 % des gains cotisables supérieurs au MGAP. Dans le cadre de leur entente de participation au Régime, les participants travaillant pour le Musée Royal de l'Ontario et sa fondation cotisent à un taux moindre pendant une période transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

NOTE 10 – EXCÉDENT

L'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite donne lieu à un excédent de 507 291 k\$ au 31 décembre 2016 (excédent de 224 050 k\$ en 2015). L'excédent aux fins des états financiers diffère de l'excédent réglementaire. L'excédent réglementaire, qui est calculé conformément aux normes actuarielles selon le principe de continuité de l'exploitation, sert à déterminer les variations des taux de cotisation ou des prestations au titre des services futurs pour maintenir le Régime en position d'excédent réglementaire. Le Régime n'est pas tenu de capitaliser les déficits de solvabilité. L'excédent réglementaire du Régime au 31 décembre 2016, qui a été soumis à la CSFO après la fin de l'exercice, s'élève à 1 600 890 k\$ (excédent de 1 179 072 k\$

en 2015). Une baisse de 25 points de base de l'hypothèse du taux d'actualisation au 31 décembre 2016 entraînerait une baisse de l'excédent réglementaire d'environ 416 millions \$ (385 millions \$ en 2015).

L'écart de mesure de 1 093 599 k\$ (955 022 k\$ en 2015) entre l'excédent réglementaire et l'excédent (déficit) comptable de 2016 découle des différentes méthodes utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite, c'est-à-dire la méthode de répartition des prestations au prorata des services utilisée aux fins des états financiers (dans lesquels les obligations au titre des prestations de retraite reposent sur les services accumulés à la date des états financiers) et la méthode d'évaluation globale modifiée utilisée à des fins

réglementaires, selon laquelle la valeur actuarielle des cotisations futures et celle des prestations au titre des services futurs sont aussi comprises. Étant donné que la valeur actuarielle des cotisations futures est supérieure à celle des prestations au titre des services futurs, l'excédent réglementaire est augmenté. L'écart en 2016 comprend également un ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif des gains reportés de 457 474 k\$ (558 862 k\$ en 2015), par lequel une partie des gains résultant de l'écart entre le rendement réel des placements et les meilleures estimations de la direction du rendement prévu de ces placements à long terme est reportée et comptabilisée sur cinq ans afin de déterminer l'excédent réglementaire.

NOTE 11 – COTISATIONS

(en milliers de dollars)	2016	2015
Participants		
Services courants	210 603 \$	201 319 \$
Services passés	4 748	5 895
Employeurs		
Services courants	211 607	201 319
Services passés	3 048	3 577
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	12 488	19 961
	442 494 \$	432 071 \$

Les employeurs sont tenus de verser au Régime les cotisations de l'employeur et des employés dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois; des intérêts sont imposés sur les cotisations versées en retard. Les régimes interentreprises comme le Régime des CAAT ne sont pas en mesure de déterminer si des cotisations n'ont pas été versées, car ils n'ont pas un accès courant aux données sous-jacentes relatives aux employés. Chaque année, le Régime effectue un rapprochement des services et des salaires déclarés par les employeurs avec les cotisations reçues au nom de chaque participant. Des rajustements sont effectués pour les paiements excédentaires ou insuffisants. Au 31 décembre 2016, des cotisations à recevoir des employeurs de 17 960 k\$ et des cotisations à recevoir des participants de 17 851 k\$ avaient été perçues l'année suivante (16 793 k\$ en cotisations de l'employeur et 16 793 k\$ en cotisations des participants en 2015).

NOTE 12 – REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets réalisés et non réalisés sur placements aux diverses catégories d'actif, s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Produit d'intérêts	88 286 \$	83 199 \$
Produit de dividende	118 382	112 480
Autres produits	3 872	4 324
	210 540	200 003
Gains de placement		
Gain réalisé	425 091	404 233
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements	129 930	93 001
	555 021	497 234
Revenu de placement avant frais de placement	765 561	697 237
Frais de gestion des placements	(60 969)	(70 233)
Coûts de transaction	(4 463)	(5 523)
	700 129 \$	621 481 \$

Le revenu (la perte) de placement par catégorie d'actif après l'affectation des placements dans les dérivés et avant les frais de placement s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Placements à court terme*	216 301 \$	(331 314) \$
Titres à revenu fixe	77 510	107 025
Actions	267 670	632 323
Infrastructure	81 117	119 646
Biens immobiliers	25 264	32 782
Capital-investissement	97 699	136 775
	765 561 \$	697 237 \$

* Comprend les profits sur les contrats de change à terme, les options et les contrats à terme sur marchandises de 155 387 k\$ (pertes de 345 411 k\$ pour 2015)

NOTE 13 – PRESTATIONS

(en milliers de dollars)	2016	2015
Prestations de retraite	394 491 \$	372 351 \$
Paiement à la cessation de participation	36 103	33 963
	430 594 \$	406 314 \$

NOTE 14 – CHARGES ADMINISTRATIVES

Frais de gestion des placements

(en milliers de dollars)	2016	2015
Salaires et avantages sociaux	4 004 \$	2 925 \$
Frais de garde	1 316	1 492
Autres services professionnels	968	629
Locaux et équipement	444	574
Communications et déplacement	254	207
Honoraires des auditeurs	105	73
Conseil et Comité de parrainage	89	72
Honoraires des actuaires	21	20
	7 201 \$	5 992 \$

Frais de gestion des prestations de retraite

(en milliers de dollars)	2016	2015
Salaires et avantages sociaux	10 901 \$	9 669 \$
Locaux et équipement	2 184	2 690
Communications et déplacement	414	401
Frais de garde	389	370
Autres services professionnels	330	256
Honoraires des actuaires	297	217
Conseil et Comité de parrainage	89	72
Honoraires des auditeurs	78	73
	14 682 \$	13 748 \$

NOTE 15 – ENGAGEMENTS

Le Régime s'est engagé à investir dans certains fonds de capital-investissement et dans certains fonds immobiliers et d'infrastructures qui peuvent être financés au cours des prochains exercices conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2016, ces engagements totalisaient 822 155 k\$ (824 200 k\$ en 2015).

Le Régime loue ses locaux aux termes d'une entente de location-exploitation qui prend fin le 30 novembre 2027. De plus, le Régime détient divers contrats de location de matériel dont les dates d'expiration s'échelonnent entre 2016 et 2022. Les loyers à payer pour le reste de la durée de ces locations totalisent 7 618 k\$ et se

répartissent comme suit au cours des cinq prochains exercices : 432 k\$ en 2017, 472 k\$ en 2018, 470 k\$ en 2019, 453 k\$ en 2020, et 446 k\$ en 2021.

NOTE 16 – TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées au Régime comprennent principalement les promoteurs du Régime, et chacun des employeurs participants au Régime.

Le Régime ne détient aucune participation dans des titres émis par des parties liées.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime rembourse aux employeurs participants les heures et les frais de leurs employés qui assistent aux réunions du Régime et autres réunions connexes, de même que pour d'autres services

rendus. En 2016, ces remboursements aux employeurs participants ont totalisé 39 k\$ (54 k\$ en 2015).

NOTE 17 – GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Le Régime indemnise les membres du Conseil des fiduciaires, les membres du Comité de parrainage et ses dirigeants pour divers frais, notamment tous les coûts pour régler les poursuites ou actions découlant des services fournis par le Régime, sous réserve de certaines

restrictions. Le Régime maintient en vigueur une assurance responsabilité des fiduciaires, des administrateurs et des dirigeants pour atténuer les coûts de poursuites ou d'actions potentielles. La nature éventuelle des ententes d'indemnisation ne permet pas au Régime d'estimer de manière

raisonnable le paiement maximal que le Régime pourrait être tenu d'effectuer. À ce jour, le Régime n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement au titre de ces indemnisations.

NOTE 18 – HYPOTHÈSES DU RÉGIME DE RETRAITE DU MRO

Vers la fin de 2015, les employés du Musée royal de l'Ontario (MRO) et de la Fondation du MRO qui participaient au régime de retraite du MRO, ainsi que les participants retraités qui recevaient une rente du régime de retraite du MRO, ont voté pour la fusion avec le Régime de retraite des CAAT.

Le 1^{er} janvier 2016, tous les participants actifs du régime de retraite du MRO sont devenus des participants du Régime des CAAT et ont commencé à verser des

cotisations et à accumuler des prestations de retraite selon les termes du Régime.

Le 20 décembre 2016, après avoir reçu l'approbation de la CSFO pour procéder au transfert, les actifs de placement du régime de retraite du MRO, qui totalisaient 105 780 k\$, ont été transférés et sont devenus partie intégrante des actifs de placement du Régime.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est le Régime

de retraite des CAAT qui assure le versement des prestations pour les anciens participants retraités du régime de retraite du MRO. Le Régime a attribué la somme de 101 898 k\$ pour les paiements futurs aux anciens participants retraités du régime de retraite du MRO, de même que pour les prestations acquises jusqu'au 31 décembre 2015 des anciens participants actifs. Cette somme est reflétée dans les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2016.

Survol des DIX dernières années (non audité)

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
FINANCE (en millions de dollars)										
Placements à court terme	1 028	808	714	709	562	288	501	249	174	161
Titres à revenu fixe	2 543	2 459	2 260	1 940	1 793	2 058	1 940	2 007	1 768	2 190
Actions	4 452	4 267	4 052	3 838	3 290	2 750	2 635	2 309	2 214	3 101
Infrastructure	745	600	400	297	237	217	162	146	130	84
Biens immobiliers	469	419	407	379	339	301	241	138	39	-
Capital-investissement	516	471	311	183	119	47	29	13	-	-
Dérivés (montant net)	33	(181)	(42)	2	-	20	19	22	(18)	16
Total des placements	9 786	8 843	8 102	7 348	6 340	5 681	5 527	4 884	4 307	5 552
Autres éléments d'actif (de passif) (montant net)	(398)	(251)	(137)	(221)	(80)	(54)	(75)	(39)	(74)	(100)
Actif net disponible pour le service des prestations	9 388	8 592	7 965	7 127	6 260	5 627	5 452	4 845	4 233	5 452
Cotisations	443	432	417	368	355	312	296	262	227	186
Revenu de placement (perte)	700	621	808	860	624	178	607	629	(1 183)	159
Transfert de l'actif du MRO	106	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement des prestations	(431)	(406)	(369)	(344)	(332)	(302)	(284)	(267)	(248)	(237)
Charges administratives	(22)	(20)	(18)	(18)	(14)	(13)	(13)	(12)	(14)	(8)
Variation nette de l'actif net disponible au service des prestations	796	627	838	866	633	175	606	612	(1 218)	100
RENDEMENTS										
Rendement annuel, avant déduction des frais	8,8 %	9,0 %	12,3 %	14,5 %	11,8 %	4,1 %	13,3 %	15,2 %	(21,4) %	3,4 %
Rendement annuel, après déduction des frais	8,0 %	8,1 %	11,5 %	13,9 %	11,3 %	3,4 %	12,6 %	14,7 %	(21,7) %	3,1 %
PARTICIPATION										
Participants actifs	28 400	26 500	24 700	22 000	21 400	20 500	19 600	19 500	18 800	18 000
Participants titulaires de droits différés	1 400	1 400	1 800	1 700	1 300	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100
Participants retraités	14 900	14 000	13 500	13 100	12 600	12 100	11 700	11 200	10 800	10 400
Total des participants	44 700	41 900	40 000	36 800	35 300	33 700	32 400	31 800	30 700	29 500
ÉTAT DE CAPITALISATION SELON LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION (aux 31 décembre)										
Situation de capitalisation	113,3 %	110,4 %	107,2 %	105,1 %	103,6 %	101,7 %	101,0 %	95,7 %*	96,7 %*	104,4 %
Excédent (déficit) de capitalisation	1 601 \$	1 179 \$	773 \$	525 \$	347 \$	154 \$	88 \$	(358) \$	(256) \$	320 \$
Taux d'actualisation	5,60 %	5,70 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,90 %	6,00 %	5,85 %	5,25 %	5,74 %

Les chiffres sont arrondis.

*Évaluations non déposées

« En dépit des opinions contraires largement répandues, la méthode la plus efficace et efficiente d'offrir la sécurité d'un revenu de retraite est d'avoir un régime à prestations déterminées de grande taille et bien régi. Et le Régime des CAAT est un exemple remarquable d'excellence dans son secteur.

Les responsables de ce régime ont bien compris que l'objectif premier n'est pas de maximiser l'actif ni le rendement des investissements. Il faut plutôt optimiser les probabilités que les participants retraités recevront les prestations qui leur ont été promises, à un coût économique. Cela semble simple, mais ce n'est pas compris ou mis en œuvre de façon générale. Bravo au Régime des CAAT d'avoir réussi à le faire. »

Robert L. Brown
Evidence Network
Professeur retraité en actuariat et Directeur de l'Institute of Insurance and Pension Research, Université de Waterloo

Depuis 50 ans, le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (Régime des CAAT) offre des prestations de retraite sûres aux employés du système collégial de l'Ontario et des employeurs liés. Le Régime de retraite des CAAT a adopté sa structure actuelle de gouvernance paritaire en 1995. S'agissant d'un régime à prestations déterminées et à financement paritaire, les décisions relatives aux prestations, aux taux de cotisation et aux risques d'investissement sont prises autant par les participants que par les employeurs, par l'entremise de leurs représentants siégeant aux deux organes décisionnels du Régime. Le Régime est parrainé par le Conseil des employeurs des collèges, au nom des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO) et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

Fort d'un actif de 9,4 milliards de dollars, le Régime est capitalisé à hauteur de 113,3 % selon l'approche de continuité et il compte quelque 44 700 participants œuvrant pour 38 employeurs.

La mission du Régime des CAAT est d'accroître la sécurité financière des participants à la retraite en leur fournissant des prestations satisfaisantes et sûres au moyen de taux de cotisation stables et appropriés.

ÉQUIPE DE DIRECTION

Derek W. Dobson
Chef de la direction et gestionnaire du Régime

Alan Elliott
Directeur, Gestion des projets

Asif Haque
Directeur, Placements

Julie C. Cays
Chef des placements

Kevin Fahey
Directeur, Placements

Evan Howard
Vice-président, Gestion des pensions

Kevin Rorwick
Chef des finances

Angela Goodchild
Vice-présidente, Prestation des services

Andrew Mathenge
Directeur, Technologie de l'information

Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires et suggestions au sujet de ce rapport en communiquant avec :

John Cappelletti,
responsable des relations avec les parties prenantes
416-673-9040
contact@caatpension.on.ca

1967-2017 et les 50 à venir

Régime de retraite des CAAT
250 rue Yonge, bureau 2900
C.P. 40, Toronto (Ontario) M5B 2L7

05-2017-12
ISSN 2369-257X

